

Bilan d'animation du Document d'Objectifs

Période sept 2020 - octobre 2021

Année budgétaire 2020

Site Natura 2000
FR 7200669
Vallon de la Sandonie

Département de la Dordogne
Communes de Paussac-et-Saint-Vivien,
Saint-Just et Léguillac-de-Cercles.



Table des matières

PRÉAMBULE.....	1
A. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB.....	2
B. PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB.....	4
B.1 APPROPRIATION DU DOCOB.....	4
B.2 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION.....	4
B.3 MISE EN ŒUVRE DES MAEC.....	4
<i>B.3.1 Présentation du projet agro-environnemental.....</i>	<i>4</i>
<i>B.3.2 Information et communication sur les mesures de gestion agricoles.....</i>	<i>8</i>
<i>B.3.3 Mise en œuvre des actions contractuelles.....</i>	<i>8</i>
C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION.....	9
C.1 MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS ».....	9
<i>C.1.1 Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit et prise de contact.....</i>	<i>9</i>
<i>C.1.2 Proposition de contrat et montage du dossier.....</i>	<i>9</i>
<i>C.1.3 Aide à la mise en œuvre technique des actions.....</i>	<i>10</i>
<i>C.1.4 Suivi de l'instruction du dossier.....</i>	<i>10</i>
<i>C.1.5 Suivi technique, administratif et financier.....</i>	<i>10</i>
C.2 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTÈRES.....	13
<i>C.2.1 Suivi des populations du Gouffre de Paussac.....</i>	<i>13</i>
C.3 ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCE.....	17
C.4 SYNTHÈSE, BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB.....	17
C.5 ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COMITÉ DE PILOTAGE.....	17
C.6 SOUTIEN À DES PROGRAMMES D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL.....	18
D. PERSPECTIVES DE POURSUITE DE L'ANIMATION.....	20
E. ANNEXE.....	21
ANNEXE 1 : CAHIER DE PÂTURAGE 2020.....	21
ANNEXE 2 : PROJET DE CONTRAT NATURA 2000.....	25

Table des figures

FIGURE 1 : PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 "VALLON DE LA SANDONIE ».....	1
FIGURE 2 : TERRITOIRE DU PAEC 2020 ET 2021.....	5
FIGURE 3 : LOCALISATION DES SECTEURS D'INTERVENTION.....	11
FIGURE 4 : RÉSULTATS DE L'OPÉRATION D'ENTRETIEN MÉCANIQUE.....	12
FIGURE 5 : BREBIS EN ACTION DE PÂTURAGE.....	12
FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PRINCIPALES ESPÈCES EN HIBERNATION.....	13
FIGURE 7 : VARIATION DES EFFECTIFS DE MINOPTÈRES DE SCHREIBERS.....	14
FIGURE 8 : RELECTURE DES GRANDS RHINOLOPHES LÉTHARGIQUES.....	15
FIGURE 9 : EXEMPLE DE CAPTEUR.....	16
FIGURE 10 : TRONÇON DU COURS D'EAU (LA SANDONIE) AMÉNAGÉ.....	18
FIGURE 11 : SECTEURS DE RESTAURATION IDENTIFIÉS.....	19

Table des tableaux

TABLEAU I : LISTE DES MAEC PROPOSÉES EN 2021 SELON LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	6
TABLEAU II : PRÉVISIONNEL DE CONTRACTUALISATION DES MAEC DU VALLON DE LA SANDONIE.....	7
TABLEAU III : MAEC RECONDUITES EN 2021 (ENGAGÉES EN 2015 ET 2016).....	8
TABLEAU IV : NOUVEAUX CONTRATS MAEC EN 2021.....	8
TABLEAU V : EFFECTIF DES POPULATIONS HIVERNANTES.....	13

PRÉAMBULE

Le site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie » (FR 72007669) s'étend sur une superficie de 668 hectares sur les communes de Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Just et Mareuil-en-Périgord dans le département de Dordogne. Le Document d'Objectifs élaboré par le CEN Aquitaine a été validé le par le Comité de pilotage (COFIL) en 2004. Le site a été proposé au titre de Natura 2000 au regard de son importance pour le cortège patrimonial de landes et de pelouses sèches ainsi que pour la présence de colonies de chauves-souris.

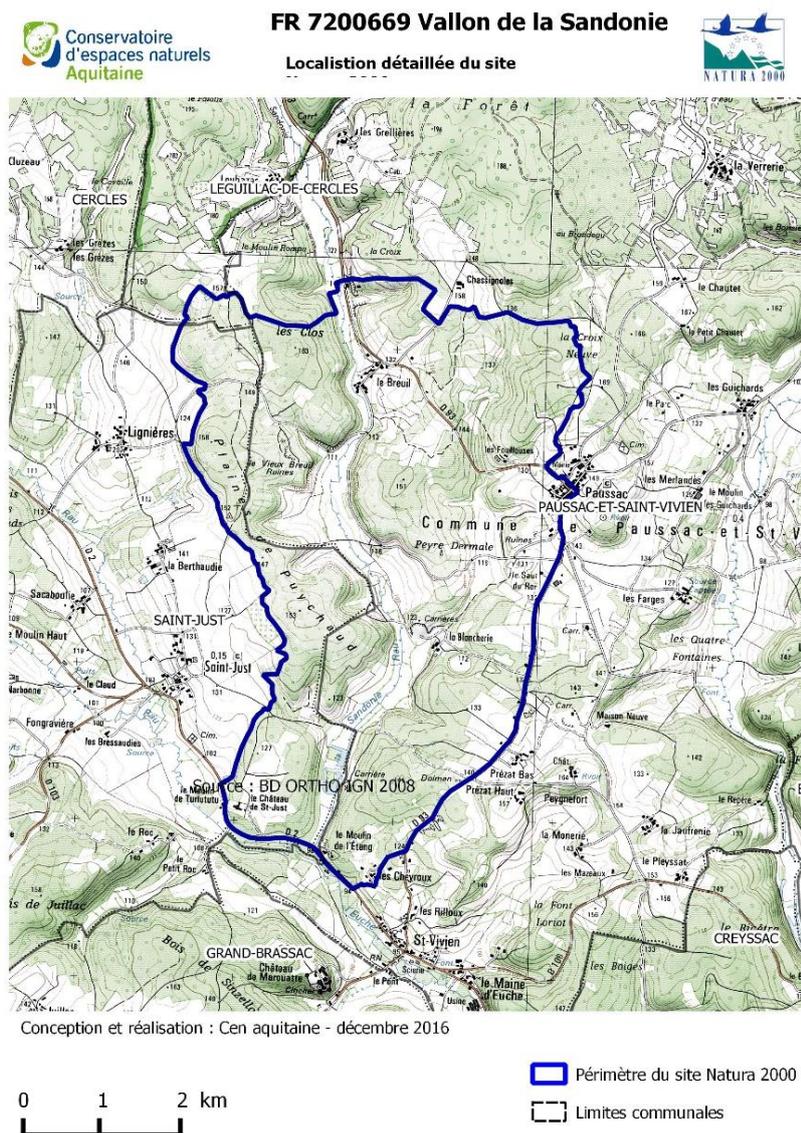


Figure 1 : Périètre du site Natura 2000 «Vallon de la Sandonie »

Les collectivités locales ont laissé la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'Etat (DDT 24). Le DOCOB a fait l'objet de plusieurs tranches d'animation entre 2007 et 2017. Début 2018 débute une nouvelle phase d'animation de 3 ans (2018/2021) conduite par le Cen Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne.

Le présent bilan d'animation couvre la troisième année (2020/2021) de la phase d'animation du site Natura 2000.

A. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

Le vallon de la Sandonie abrite 10 habitats naturels et 15 espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation au réseau de sites européen Natura 2000. Le gouffre de Paussac constitue un des sept sites d'intérêt international au niveau de la Dordogne (plan de conservation des chiroptères en Dordogne, ENA 2000 et bilan 2000-2003 de l'application de ce même plan, ENA 2004) de par :

- la présence du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) toute l'année (reproduction et hibernation) ;
- l'hibernation du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Habitats d'intérêt communautaire :

- 5 Habitats liés aux coteaux secs calcaires : pelouses calcaires karstiques (code habitat 6110*), végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210), formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaires (6210), formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires (5130), formations stables à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires (5110).
- 4 habitats liés aux zones humides : prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), mégaphorbiaies eutrophes (6430), prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410), marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* (7210*).
- 1 habitat lié aux chauves-souris : grottes non exploitées par le tourisme (8310).

Espèces d'intérêt communautaire :

- 2 libellules : Agrion de Mercure (1044), Cordulie à corps fin (code espèce 1041) ;
- 3 papillons : Damier de la succise (1065) ; Cuivré des marais (1060), Laineuse du Prunellier (1074)
- 2 mammifères carnivores : Loutre (1355) et Vison d'Europe (1356)
- 7 ou 8 espèces de chauves-souris : Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Grand Murin (1324) et/ou Petit Murin (1307).

Les nouvelles espèces découvertes sur le site depuis 2004 (date de validation du DOCOB) sont :

- Loutre (*Lutra lutra*) (1355)
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (1355)
- Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*) (1074)

À l'échelle du site du Vallon de la Sandonie, trois enjeux ont donc été identifiés au sein du document d'objectifs. Il s'agit de :

- la conservation des pelouses sèches des coteaux calcaires ;
- la conservation des milieux humides et du cours d'eau ;
- la préservation des chauves-souris et à leur gîte de reproduction et d'hibernation.

Objectifs du DOCOB

Quatre objectifs de site ont été définis et déclinés en 21 objectifs opérationnels validés en COPIL du site :

- **O1 Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial**
- **O2 Mettre en place les suivis et les évaluations**
- **O3 Valoriser et sensibiliser aux richesses du site**
- **O4 Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs**

Les enjeux ont été déclinés parmi les 6 objectifs opérationnels suivants en lien avec la conservation / gestion des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial :

- **Maintenir les habitats de pelouses sèches (O11) ;**
- **Restaurer les habitats de pelouses sèches (O12) ;**
- **Mettre en place une gestion extensive des habitats par pâturage (O13) ;**
- **Maintenir les surfaces en herbe sur le site / au niveau de la Sandonie (O14) ;**
- **Favoriser des habitats diversifiés (O15) ;**
- **Limiter la fréquentation du gouffre /assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de Chauves-souris (O16).**

Sur le site, 5 entités ont ainsi été définies correspondant aux foyers de biodiversité qui regroupent les enjeux liés au site en terme :

- d'habitats avec la concentration des surfaces des formations herbacées sèches (« pelouses ») et des fourrés sclérophylles (« landes ») ;
- d'espèces avec les espèces de chiroptères liés au gîte de reproduction et d'hibernation et le cortège floristique inféodé aux habitats naturels précités.

La mission d'animation du Documents d'Objectifs s'articule autour de 3 grandes phases :

- préparation de la mise en œuvre du DOCOB,
- mise en œuvre des mesures de gestion,
- synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB.

B. PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

B.1 Appropriation du DOCOB

Le CEN Nouvelle-Aquitaine ayant pris en charge la réalisation du DOCOB du site et la précédente phase d'animation, cette étape d'appropriation du Docob est sans objet.

B.2 Information et communication sur les mesures de gestion

Le site internet dédié au site Natura 2000 est accessible depuis : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/sandonie/>

Des mises à jour ont été réalisées afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur les contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...). Un nouveau site internet est en train d'être finalisé de manière à le rendre compatible avec un éventuel transfert vers une nouvelle structure en charge de l'animation Natura 2000. Pour cela, un nom de domaine doit être réservé et le site internet configuré. Une redirection automatique de l'ancien site vers le nouveau sera établie.

B.3 Mise en œuvre des MAEC

B.3.1 Présentation du projet agro-environnemental

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention PDR 2014-2020.

La superficie du territoire PAEC «Vallon de la Sandonie» est de 768 ha sur 3 communes : Paussac-et-St-Vivien ; Saint-Just et Léguillac de Cercles.

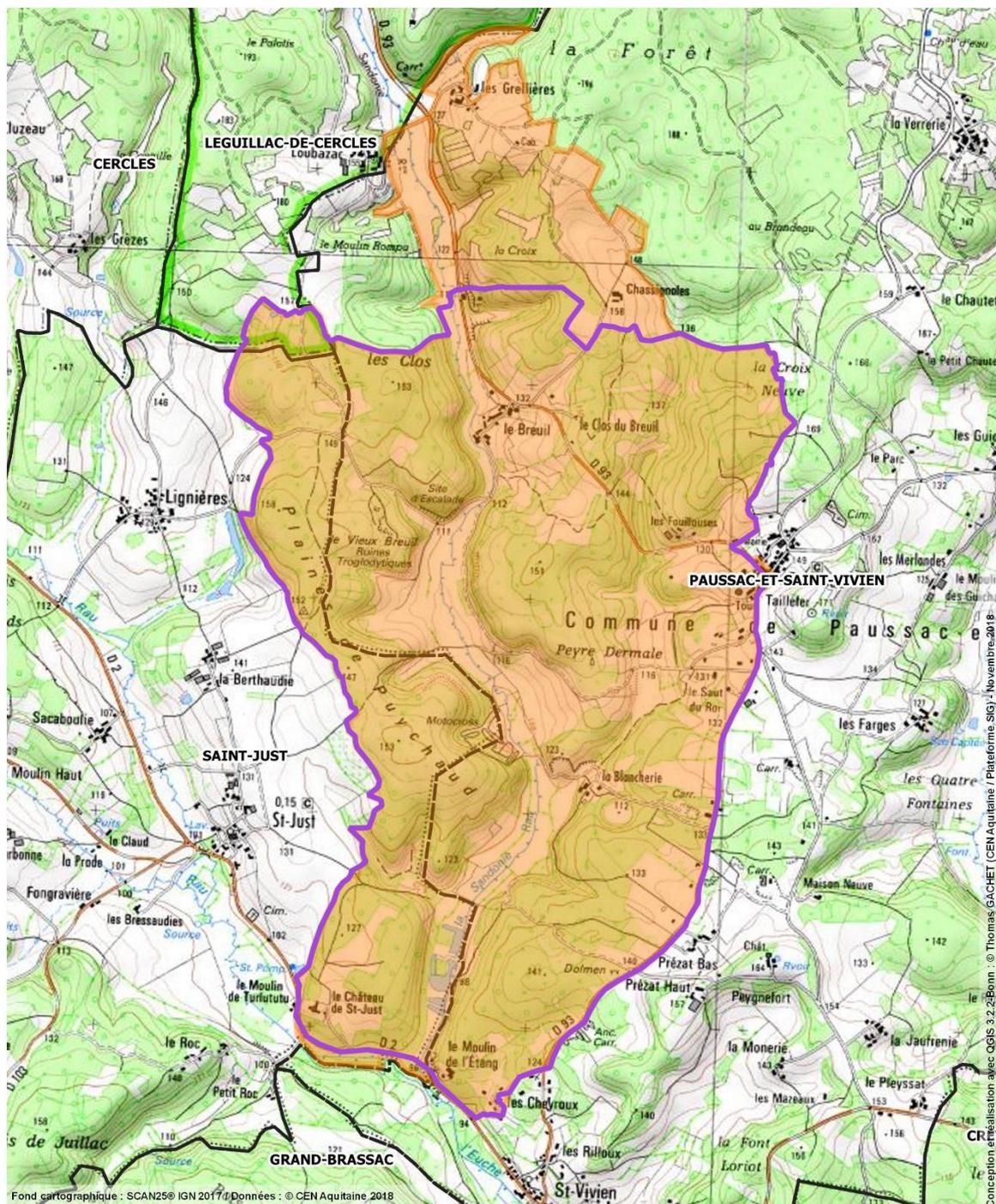
Environ un tiers en SAU, occupée par surfaces fourragères et céréales (maïs) au niveau du vallon du cours d'eau et sur les marges du site, les pentes sont occupées par des coteaux calcaires (pelouses, faciès d'emboisement et boisements).

Le périmètre du site Natura 2000 est contigu au territoire du PAEC « Captage Grenelle de la Dronne », seulement ouvert à la contractualisation pour la période 2015-2017, mais avec possibilité de prolonger d'un an certaines MAEC en 2021.

Les enjeux environnementaux retenus dans le document d'objectif (DOCOB) du site et qui sont visés dans ce Projet Agro Environnemental et Climatique sont :

- La conservation des pelouses sèches des coteaux calcaires
Objectif opérationnel en découlant : limiter les effets de la déprise par maintien ou restauration de milieux ouverts (opération de bûcheronnage, de débroussaillage)
- La conservation des milieux humides du vallon
Objectif opérationnel en découlant : maintien et gestion extensive des prairies humides et restauration de couverts herbacés
- La préservation des chauves-souris
Objectif opérationnel en découlant : préservation des conditions d'accueil favorables aux chauves-souris (gîte d'hibernation et de reproduction, habitats diversifiés pour les territoires de chasse proches)

Localisation du site Natura 2000 "Vallon de la Sandonie" et du territoire PAEC



- Périmètre du site Natura 2000
- Territoire PAEC associé Sandonie
- Limites communales

Figure 2 : Territoire du PAEC 2020 et 2021

La réponse à l'appel à projet 2021 se composait d'un dossier de candidature simplifié et de 2 tableaux de pré-paramétrage et de prévision budgétaire. La candidature à l'appel à projet PAEC et MAEC 2021 pour le territoire "Vallon de la Sandonie" a été déposée à la Région en décembre 2020 puis acceptée en février 2021.

Le PAEC est construit en lien étroit avec les agriculteurs et les élus du territoire, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (CA24) et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.

En 2021, 8 mesures de gestion sont proposées pour le PAEC « Vallon de la Sandonie » Le tableau ci-dessous les recense en fonction des enjeux environnementaux (cf. tableau I).

Tableau I : Liste des MAEC proposées en 2021 selon les enjeux environnementaux

Enjeux	Milieu éligible	Mesures proposées (MAEC)	Engagement unitaire (TO) composant la MAEC
Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées	Parcelle en culture	Conversion de terres arables en prairies	1 MAEC COUVER_06
Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole	Pelouse calcaire	Ouverture des pelouses en déprises et absence de fertilisation azotée	1 MAEC OUVERT_01 HERBE_03
Maintenir les surfaces de pelouse sèche calcaires et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques	Pelouse calcaire	Maintien de l'ouverture des pelouses et milieux associés par gestion pastorale et absence de fertilisation azotée	1 MAEC OUVERT_02 HERBE_03
Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local	Prairie de fauche	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j)	1 MAEC HERBE_06
		Gestion des prairies par retard de fauche (15, 20, 30 j) et absence de fertilisation azotée	3 MAEC HERBE_06 et HERBE_03
Maintien des prairies permanentes riches en espèces floristiques Nouvelle MAEC	Prairie de fauche ou pour pâturage	Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente	1 MAEC HERBE_07

Les règles d'établissement des MAEC n'imposaient pas, en 2021, contrairement à 2020, de se limiter à 5 mesures. Aussi, nous avons réactivé des MAEC de la programmation 2015-2017 :

- **AQ_SAND_PH01** (retard de fauche de 15 j et absence de fertilisation azotée)
- **AQ_SAND_PH02** (retard de fauche de 30 j et absence de fertilisation azotée)

Et créer une nouvelle MAEC :

- **AQ_SAND_HE03** (encouragement au pâturage)

Le tableau II présente la prévision d'engagement et budgétaire pour 2021.

Tableau II : Prévisionnel de contractualisation des MAEC du Vallon de la Sandonie

Code mesure RR_TTTT_MAEC	Intitulé complet de la mesure	Montant (€ /an)	Nb de contrats	Surfaces (ha)	Montant 1 an (€) sauf pour HE02 (5 ans)
AQ_SAND_HE02	Conversion de terres arables en prairies	304,00	1	2	3 040
AQ_SAND_HE03	Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente	66,01	1	30	1 980
AQ_SAND_PH01	Gestion des prairies par retard de fauche (15 j) avec absence de fertilisation	139,82	2	9,62	1 345
AQ_SAND_PH02	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j) avec absence de fertilisation	216,32	3	33,58	7 264
AQ_SAND_PH03	Gestion des prairies par retard de fauche (30 j)	171,86	2	4	687
AQ_SAND_PH04	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation azotée	165,32	1	4	661
AQ_SAND_PS01	Milieus fortement embroussaillés Ouverture et entretien par gestion mécanique / manuelle Absence de fertilisation azotée	283,13	0	0	0
AQ_SAND_PS02	Milieus moyennement embroussaillés Maintien de l'ouverture par entretien mécanique / manuel Absence de fertilisation azotée	82,63	1	1	83
TOTAL			11	84,2	15 060

B.3.2 Information et communication sur les mesures de gestion agricoles

En avril 2021, période d'engagement pour les aides de la PAC, un entretien téléphonique avec chacun des 11 agriculteurs présents dans le périmètre du PAEC du Vallon de la Sandonie a été réalisé ainsi que plusieurs rencontres informelles. L'objectif de ce contact était de discuter de la poursuite des MAEC pour les parcelles en fin de contrat et/ou de l'engagement de nouvelles parcelles.

Il n'y a pas eu de rencontre collective cette année car :

- Le contexte COVID19 a restreint les réunions
- Les agriculteurs connaissent bien le dispositif en place depuis 10 ans et les 2 animateurs.

B.3.3 Mise en œuvre des actions contractuelles

Le suivi des 12 contrats MAEC en cours a été réalisé afin de vérifier que les cahiers des charges des mesures sont respectés et que la mise en œuvre technique des actions est correcte.

En 2021, 3 contrats ont été reconduits (engagement 2015 et 2016).

Tableau III : MAEC reconduites en 2021 (engagées en 2015 et 2016)

Code PAEC	Code mesure	Montant annuel unitaire MAEC	Nb contrats	Surface engagée en 2021	Durée engagement	Montant reconduction
AQ_SAND	PH02	216,32	3	33,17	1	7175

Par ailleurs, une nouvelle MAEC (AQ_SAND_HE03) de 14,44 ha a été souscrite et engagée en 2021.

L'engagement d'un agriculteur (mesure (AQ_SAND_PH03) de 5,73 ha souscrite en 2017 puis 2019)) a nécessité un suivi important et des échanges réguliers entre la Chambre d'Agriculture et la DDT pour 2 raisons. D'une part, la MAEC choisie n'avait pas été officiellement créée en 2017 et d'autre part, l'application informatique de gestion (ISIS) n'avait pas intégré le bon périmètre du PAEC. A ce jour (octobre 2021), l'aboutissement de la demande paraît acquis ; reste à attendre la mise en paiement avec effet rétroactif.

Tableau IV : Nouveaux contrats MAEC en 2021

Code PAEC	Code mesure	Montant annuel unitaire MAEC	Nb contrats	Surface engagée en 2021	Durée engagement	Montant nouveaux contrats
AQ_SAND	PH03	171,86	1	5,15	1	885
AQ_SAND	HE03	66,01	1	14,44	1	953
					Total	9014

Enfin, la révision des 6 notices MAEC engagées en 2021 a été réalisée en octobre 2021.

C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

C.1 Mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »

C.1.1 Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit et prise de contact

Une rencontre avec la nouvelle municipalité de la commune de Saint-Just a eu lieu en 2021 afin de présenter le site Natura 2000 ainsi que le nouveau contrat 2000 porté par le CEN sur les parcelles communales.

Par ailleurs, suite à l'envoi d'un courrier d'information par voie postale aux propriétaires des parcelles à enjeu prioritaire (notamment chiroptères) en 2017, deux propriétaires s'étaient manifestés. Ces contractants potentiels étaient la mairie de St-Just (déjà contractante) et un propriétaire privé (contractant MAEC).

Un troisième propriétaire privé avait été contacté vu l'intérêt des 2 secteurs de pelouse qu'il possède.

Après analyse et discussion, 1 seul projet de contrat reste à l'étude sur les 3 presentis. À ce titre, une nouvelle rencontre est prévue en 2022 avec le propriétaire du château de St-Just, qui ne semblait pas encore disposé à s'engager, pour étudier voire concrétiser la mise en œuvre d'un contrat sur sa propriété caractérisée par une importante superficie de pelouses sèches à fort enjeux.

Il conviendra de vérifier l'éligibilité des parcelles à la bonne saison de végétation et de réaliser, si nécessaire, de l'animation foncière.

Enfin, le propriétaire du Gouffre de Paussac a également été contacté afin de refaire un point sur l'enjeu de conservation des Chiroptères et la faisabilité de la mise en place d'un périmètre grillagé pour limiter le dérangement. Le propriétaire ne souhaitant toujours pas contractualisé, une nouvelle proposition financière d'achat est étudiée.

C.1.2 Proposition de contrat et montage du dossier

Afin de poursuivre les actions engagées sur les parcelles communales de Saint-Just, une proposition d'un nouveau contrat a été faite par le CEN Nouvelle-Aquitaine en 2021. Suite aux diagnostic parcellaire (cf. annexe 2), un pré-contrat a été déposé et validé par les services de l'état.

La proposition finale, les formulaires de demande d'aide, ainsi que les pièces à joindre aux demandes ont été produites et déposées à la DDT en mai 2021.

En juillet 2021, la DDT a reçu un dossier d'étude d'impact concernant un projet de centrale photovoltaïque sur des parcelles communales concernées par le contrat natura 2000. La CEN Nouvelle-Aquitaine en tant qu'animateur du site Natura 2000 et ayant la maîtrise d'usage des parcelles n'a pas été informé du projet, ni sollicité par le promoteur, le Bureau d'études en charge de l'étude d'impact et la commune de Saint-Just. Suite à cette information, une rencontre a été immédiatement sollicité par le CEN auprès de la commune. Au cours de cette rencontre qui s'est déroulée le 30 juillet 2021, la commune a indiqué que la municipalité précédente n'avait pas mentionné l'existence d'un prêt à usage et que le projet de centrale photovoltaïque était plus intéressant pour la commune que le projet de contrat Natura 2000. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a rappeler les enjeux du site, les efforts de restauration et de gestion déployés depuis plus de 10 ans pour préserver ces parcelles ainsi que la somme d'argent public investit sur ce site. Le CEN Nouvelle-

Aquitaine a demandé des garanties foncières supplémentaires pour continuer le partenariat engagé en 2011 avec la commune de Saint-Just.

C.1.3 Aide à la mise en œuvre technique des actions

Sur le site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie », commune de Saint-Just, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine avait signé un contrat Natura 2000 afin de restaurer et préserver les habitats de pelouses sèches. Une convention relative à l'attribution d'une aide Ministère de la transition écologique et solidaire, pour la mise en œuvre des contrats natura 2000 non agricoles non forestiers a été signée dans ce cadre, suite à la demande d'aide en date du 04 juillet 2016 (référence n° dossier OSIRIS : R AQU 0706 17 DT 024 0007).

Suite aux problématiques d'instruction de la demandes d'aide qui a eu lieu en 2016 et 2017 (contrat instruit le 09 avril 2018), l'action de gestion d'entretien mécanique n'a pas été mise en œuvre en année 1 (2016) ainsi que l'action de gestion pastorale en année 2 (2017).

En conséquence, un avenant au contrat en question avait été rédigé pour décaler en 2020 l'action de gestion d'entretien mécanique initialement prévue en 2016 et prestater la mission de gardiennage du troupeau pour les 3 dernières années du contrat.

Ce contrat Natura 2000 s'est terminé le 31 décembre 2020.

C.1.4 Suivi de l'instruction du dossier

Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges : échanges réguliers avec les services de l'état.

C.1.5 Suivi technique, administratif et financier

Le suivi technique s'est fait à travers l'accompagnement des deux prestataires sélectionnés pour la réalisation des travaux d'entretien mécanique et pastoral. Plusieurs visites de terrain ont été réalisées (commencement, suivi et réception des travaux) incluant la visite avec les services de l'État (DDT24) du 18 février 2021.

Les travaux d'entretien mécanique des milieux ouverts par gyrobroyage et débroussaillage léger ont été effectués du 23 novembre au 1 décembre 2020 sur les secteurs 3, 8 et 10.

La gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts a été réalisée du 20 juin au 8 août 2020 sur tous les secteurs sauf le 7 comme initialement prévu (cf. annexe 1).

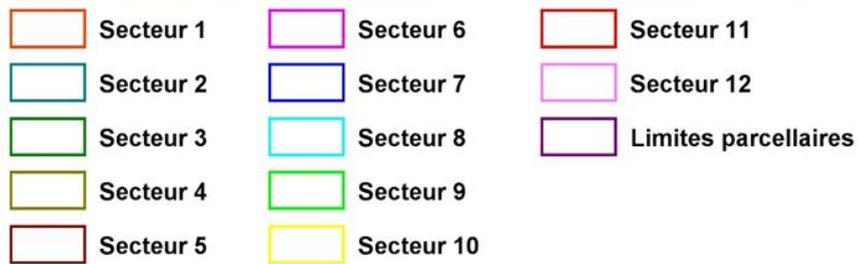
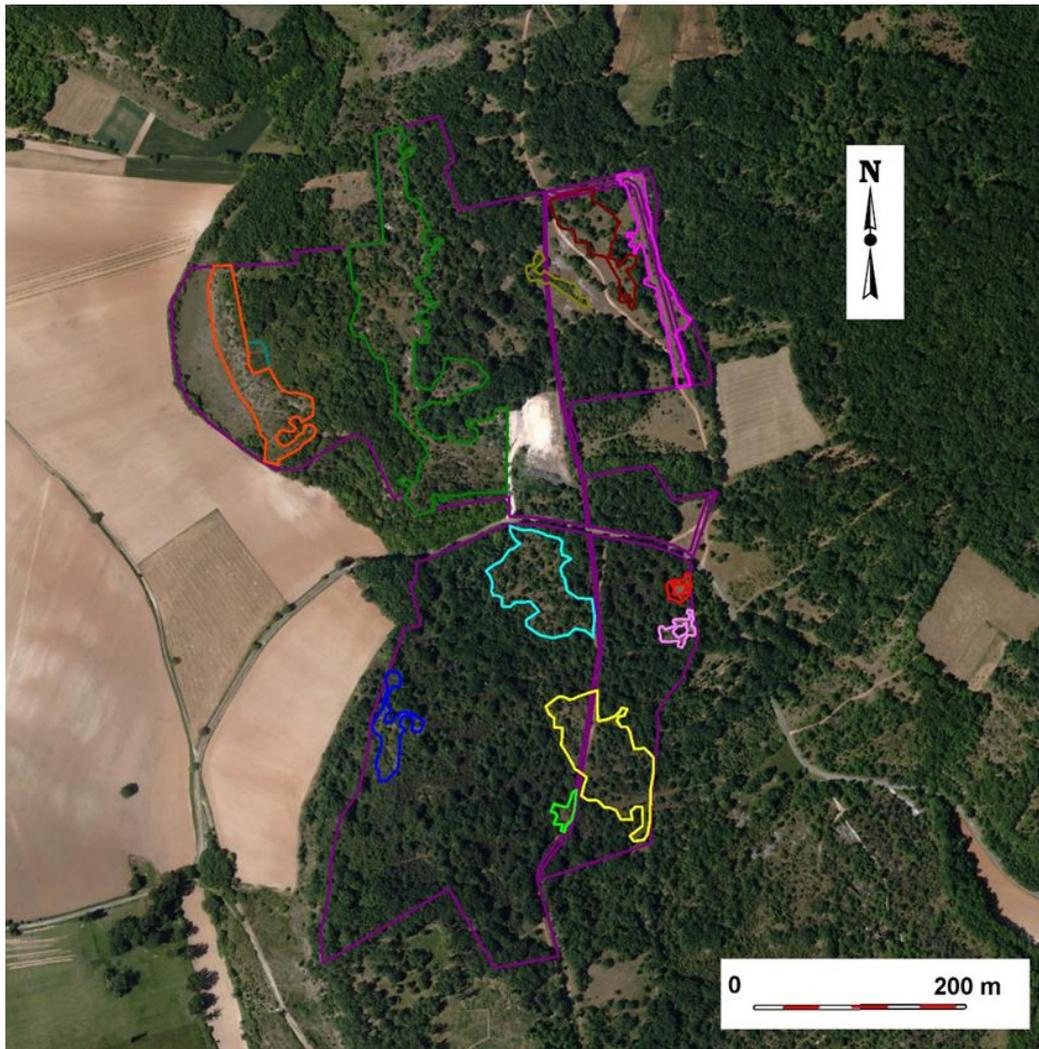


Figure 3 : Localisation des secteurs d'intervention



Figure 4 : Résultats de l'opération d'entretien mécanique



Figure 5 : Brebis en action de pâturage

Enfin, les demandes de paiement et le suivi de la consommation financière des différentes actions ont été réalisés et communiqués à la DDT24.

C.2 Suivi des populations de chiroptères

C.2.1 Suivi des populations du Gouffre de Paussac

Le site fait l'objet de deux suivis annuels : un comptage en période hivernale (hibernation de Grand Rhinolophe et de Murins à oreilles échanquées) et un en période estivale (populations reproductrices de Minioptère de Schreibers et du complexe Petit / Grand Murin). La colonie de reproduction a disparu depuis 2016 et plus aucun individu n'a été observé en été (un passage de contrôle est réalisé annuellement).

Plusieurs hypothèses peuvent être émises suite à la désertion du site (dérangement, comme l'attestent de nombreuses traces de fréquentation ou modifications des conditions microclimatiques à l'intérieur de la cavité).

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des effectifs observés en période hivernale.

Tableau V : Effectif des populations hivernantes

	08/02/2021
<i>Chiroptera sp.</i>	4
<i>Myotis daubentonii</i>	6
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	4
<i>Myotis myotis / M. blythii</i>	2
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	106
<i>Myotis emarginatus</i>	503

Le graphique ci-dessous présente les variations d'effectifs pour les deux principales espèces en hibernation depuis 1990.

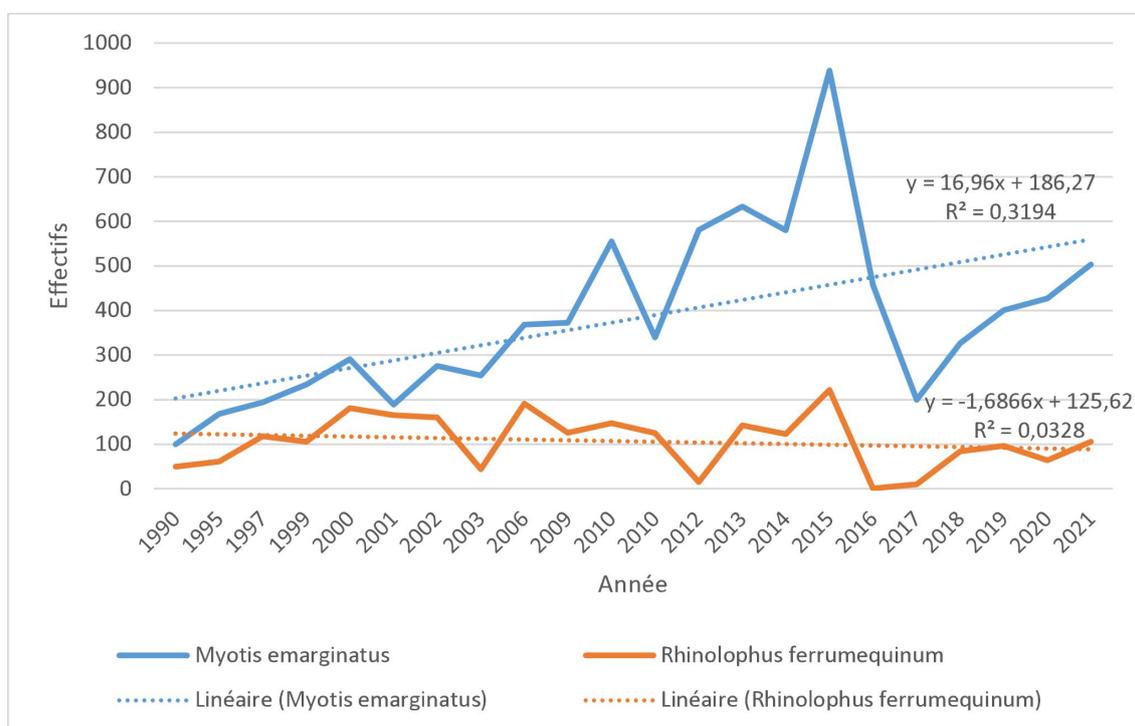


Figure 6 : Évolution des effectifs des principales espèces en hibernation

Les effectifs étaient globalement stables pour le Grand Rhinolophe et en augmentation pour le Murin à oreilles échancrées jusqu'en 2015. Durant l'hiver 2016 les effectifs de Murins à oreilles échancrées ont chuté de moitié et la colonie de Grand Rhinolophe a disparu. Depuis, les résultats du suivi sont très encourageant puisque les effectifs des 2 espèces sont à la hausse.

Population de Murin à oreilles échancrées

Une analyse succincte des tendances d'évolution des effectifs de l'espèce suppose une augmentation du nombre d'individus sur le site car la droite de régression linéaire montre un coefficient directeur positif. Plus de 30% des valeurs expliquent cette tendance. Une donnée que l'on pourrait qualifier « d'aberrante » a été relevée en 2017 et peut venir perturber l'analyse.

Population de Grand Rhinolophe

Aucune tendance ne peut être donnée quant aux populations hivernantes de Grand Rhinolophes : seulement 3% des valeurs expliquent la droite de régression linéaire.

Les effectifs repartent toutefois à la hausse depuis 2016, année où seulement un individu de l'espèce a été observé.

Population de Grand Rhinolophe

Le graphique ci-dessous présente les variations d'effectifs de la colonie de Minoptère de Schreibers depuis les premières observations réalisées sur site en 1995.

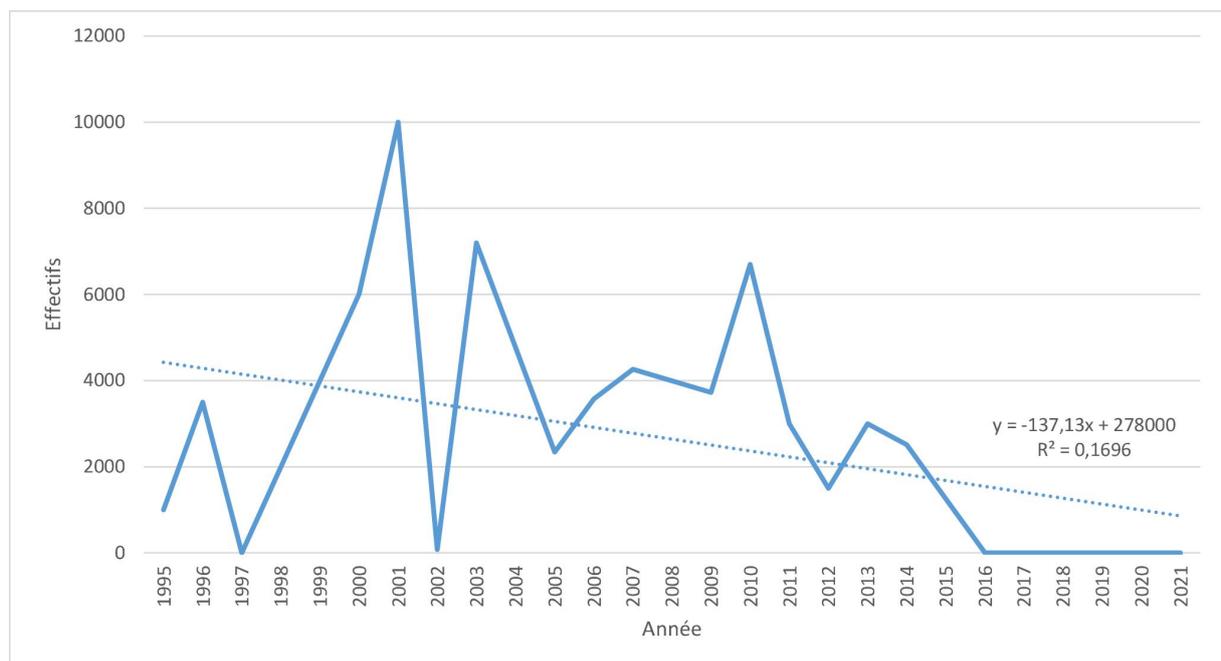


Figure 7 : Variation des effectifs de Minoptères de Schreibers

Les effectifs sont très variables d'une année à l'autre (ce qui s'explique en partie par les différents protocoles de suivis jusque-là utilisés et les difficultés de comptage propres au site (hauteur de la voûte, flot d'individus en sortie du gouffre...)).

La chute des effectifs en 2002 correspond à un phénomène national vraisemblablement dû à une épizootie. Depuis la colonie avait réinvesti les lieux et semblait se maintenir (+ de 6000 individus en 2010). En 2016 la colonie a disparu du site et aucun individu n'a été contacté depuis.

Depuis de nombreuses années, une chute des effectifs de l'espèce est observée sur les gîtes les plus au nord de la France (nord de la Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche Comté). Aucune explication à ce phénomène n'a été pour le moment trouvée. Plusieurs hypothèses peuvent être mises en avant, étant donnée la sensibilité de l'espèce : toxicologie / pollution, développement de l'éolien, pollution lumineuse, changement climatique (et par conséquent modification des conditions abiotiques des grottes), dérangement dans les gîtes.

La synthèse des connaissances sur l'espèce produite par la Coordination nationale Chiroptères de la SFEPM en septembre 2020 fait état d'une contraction de la distribution des effectifs de l'espèce dans la région Occitanie.

L'espèce est classée VU (Vulnérable) sur la liste rouge nationale, CR (en danger critique d'extinction) sur la liste rouge du Poitou Charentes et EN (En danger) sur la liste rouge de l'Aquitaine.

Amélioration des connaissances sur le réseau de gîtes à chiroptères cavernicoles

Le CEN Nouvelle-Aquitaine participe au programme Grand Rhinolophe initié en Poitou Charentes en 2016 et qui vise à mieux appréhender le réseau de site de l'espèce à l'échelle du Sud-Ouest.

Des individus ont été marqués individuellement (4 individus au Gouffre de Paussac) par transpondage (implantation sous-cutanée d'une puce RFID) sur des colonies de mise bas sur plusieurs départements de la Nouvelle-Aquitaine en 2017.

Comme l'hiver précédent, tous les Grand Rhinolophes léthargiques du site ont été « scannés » afin de déterminer s'ils avaient fait l'objet de marquage sur des sites de parturition.

Étant donnée la configuration du site et la localisation d'une partie de la colonie d'hibernation de Grands Rhinolophes, la moitié seulement des individus a pu être scannés. Aucun individu transpondé n'a été détecté dans le site.



Figure 8 : Relecture des Grands Rhinolophes léthargiques

Amélioration des connaissances

Le CEN NA a répondu à un appel à projet de la DREAL NA « Études et suivis scientifiques » en proposant en partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne (CDS 24) plusieurs actions d'amélioration des connaissances sur la chiroptérofaune de différents sites Natura 2000.

L'hypothèse de changement de conditions abiotiques du gouffre de Paussac a régulièrement été mise en avant pour expliquer la désertion du site par les Minioptères. À l'initiative du CDS 24 un programme d'étude sur un échantillon représentatif de gîtes (dont le Gouffre de Paussac) permettra d'appréhender de manière plus précise l'importance des conditions de température et d'hygrométrie sur les capacités d'accueil des cavités pour les chiroptères.

Une étude thermo hygrométrique sera réalisée d'ici à 2022 et différents capteurs devraient être installés dans le gouffre et à l'extérieur d'ici à la fin du mois d'octobre.



Figure 9 : Exemple de capteur

Enfin, un nouveau contact avec le propriétaire du Gouffre de Paussac a pu être établi afin d'obtenir une autorisation écrite de pénétration dans le Gouffre pour le CEN NA et ses partenaires, afin de pouvoir réaliser les suivis et recherches scientifiques concourants à l'atteinte des objectifs du DOCOB.

C.3 Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par des porteurs de projets qui seraient soumis au régime d'évaluation d'incidence sur cette tranche d'animation alors qu'un projet de centrale photovoltaïque au sol porté par VALECO a été déposé en DDT en juillet 2021.

C.4 Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB

Le bilan annuel d'animation a été rédigé en s'appuyant sur la synthèse des données de suivi qui a été réalisée.

Par ailleurs, un travail de recherche et de localisation des espèces du FSD notamment a débuté en 2021 puisque aucune localisation précise des espèces existe dans le DOCOB. Ces données cruciales sont transmises à l'observatoire FAUNA et à l'OBV qui constituent les plateformes régionales ressources du SINP et de l'INPN.

Un travail de recherche d'une plante très rare (2 populations en Nouvelle-Aquitaine) et menacée a été menée. Il s'agit de l'Aconit du Portugual, *Aconitum napellus* subsp. *lusitanicum* qui est présent à proximité immédiate du site Natura 2000 dans les vallées de l'Euche et du Buffebale. Aucun individu n'a été observé pour le moment au sein du périmètre du site Natura 2000.

De plus, l'actualisation de la base FSD du "Vallon de la Sandonie" datant de 2012 et en cours de relecture par des experts naturalistes.

Enfin, une mise à jour des habitats et des espèces serait nécessaire. En effet, le DOCOB a été élaboré en 2004 et depuis des évolutions et de nouvelles données viennent compléter ou modifier celui-ci.

C.5 Organisation des réunions de comité de pilotage

Le COPIL de la dernière tranche d'animation se tiendra le 30 novembre 2021. Le bilan des actions réalisées sera présenté aux participants.

C.6 Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial

Plan de sauvegarde de l'Écrevisse à pattes blanches

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a également poursuivi son travail initié dans le cadre du Plan Régional d'actions Écrevisses à pattes blanches. Dans le cadre de ce programme, le suivi post-travaux des aménagements : points d'abreuvement, mise en défend et passerelle ont été réalisés sur la Sandonie juste en amont du périmètre Natura 2000 en contre-bas de Léguillac-de-Cercles. Ces travaux en faveur de l'habitat de l'Écrevisse visaient à améliorer la qualité de l'eau en limitant le piétinement et l'apport de déjections dans le cours d'eau.

Un suivi a été réalisé le 28 juillet 2020 en présence du syndicat de rivière SRB Dronne. Le suivi a démontré l'efficacité du dispositif puisque la population d'Écrevisse se densifié juste en aval des travaux.

Par ailleurs, des travaux d'isollements des populations ont été réalisés en 2020 par le SRB Dronne afin de limiter la remontée de l'Écrevisse signal qui se trouvait en contact avec la population d'Écrevisse à pattes blanches. Cette espèce exotique menaçait à moyen terme la survie de l'écrevisse autochtone.

Cependant, le CEN a appris avec stupeur en juillet 2021 que la fédération de pêche de la Dordogne avait pris contact avec un partenaire national à l'automne dernier (fin septembre/début octobre 2020) pour signaler une grosse mortalité d'Écrevisse à pattes blanches sur la Sandonie. Les éléments décrits indiqués que les mortalités étaient sûrement dues à l'Aphanomyose (la peste de l'écrevisse). Suite à cette information, le CEN a rapidement organisé une prospection avec le SRB Dronne le 30 juillet 2021. Aucun individu d'Écrevisse à pattes blanches n'a été observé (seulement 8 Écrevisses de Californie) mais plusieurs interventions avaient eu lieu au niveau du Moulin de la Richeni (vidange de piscine avec colmatage du "bief" aval, curage de fossé en amont).

Ainsi, l'OFB a été sollicité pour mener une enquête afin d'essayer de comprendre ce qui s'est passé pour essayer d'améliorer le plan de préservation en faveur de cette espèce très menacées.



Figure 10 : Tronçon du cours d'eau (la Sandonie) aménagé

L'application DORIE

Le CEN Nouvelle-Aquitaine est également intervenu dans la prise en compte des enjeux écologique lors du développement de l'application Dorie. L'application écotouristique Dorie porté par le département et le CAUE promeut des sentiers touristiques peu ou pas connus en proposant au public plusieurs supports numériques à consulter au moment de la balade. Un itinéraire géolocalisé et interactif sur la commune de Paussac-saint-Vivien a été intégré en 2021 à l'application.

Plan de Relance verte

Enfin, le CEN Nouvelle-Aquitaine a également signé une convention de partenariat avec la Société Herpétologique de France dans le cadre de la mise en œuvre de « Mesures de gestion conservatoire en faveur de la Cistude d'Europe et du Lézard ocellé de 2021 à 2023 », projet s'inscrivant dans le cadre du Plan de Relance verte en Nouvelle Aquitaine.

Dans ce cadre, le CEN a déposé un projet intitulé « Restauration de pelouses calcaires thermophiles » sur le Lézard ocellé dans lequel il est prévu des actions de réouverture (bûcheronnage débroussaillage essentiellement) permettant de créer des corridors de déplacement afin de faciliter le déplacement de l'espèce entre les différentes zones favorables.

Ces actions viennent compléter et conforter les actions prévues dans le contrat Natura 2000 puisqu'elles seront mises en œuvre sur les même parcelles que le contrat. Une synergie de moyens et ainsi déployée sur ce site pour augmenter son attractivité pour l'espèce ciblée.

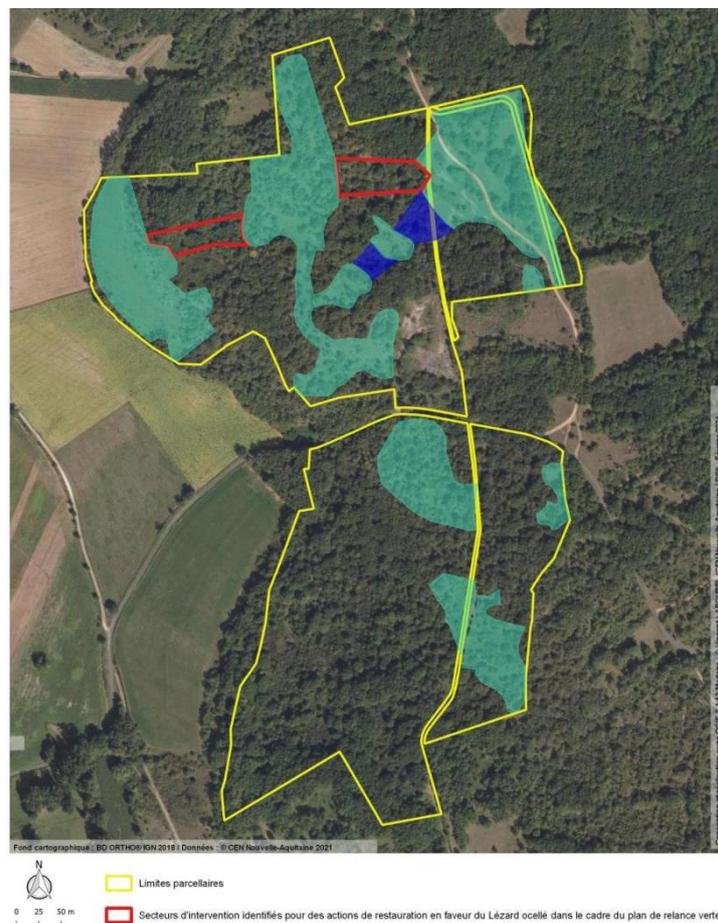


Figure 11 : Secteurs de restauration identifiés

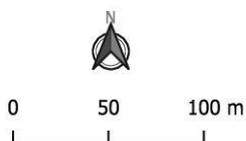
D. PERSPECTIVES DE POURSUITE DE L'ANIMATION

Les perspectives de poursuite de l'animation pour 2022 sont les suivantes :

- Révision de la charte
- Dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000, suivi d'un contrat Natura 2000 et préparation d'un nouveau contrat Natura 2000 si possible
- Accompagnement au montage et à la mise en œuvre des MAEC
- Suivi des populations de chiroptères.
- Communication / sensibilisation des propriétaires, usagers... : alimentation du site internet
- Préparation et animation d'un comité de pilotage
- Accompagnement des projets et de leur éventuelle évaluation des incidences en lien avec les services de l'État
- Poursuite des échanges avec le Syndicat rivière pour la prise en compte des enjeux écologiques
- Consolider les échanges et le partenariat avec la commune de Saint-Just et le propriétaire du gouffre de Paussac.

E. ANNEXE

ANNEXE 1 : Cahier de pâturage 2020



Parcs de pâturage 2020

Cahier de pâturage

Informations générales

Nom du site :	Vallon de la Sandonie	Année	2020
Commune :	Paussac-et-Saint-Vivien		
Date et heure d'arrivée :	20/06/2020 à 14h00		
Date et heure de départ :	09/08/2020 à 08h00		
Nbre de jours de pâturage :	47		
Surface pâturée :	7,32 ha		

Description de la conduite du troupeau sur le site

Numéro du parc de pâturage	Date et heure d'arrivée	Date et heure de départ	Période totale (Nbre d'heures)	Pâturage de nuit (O/N) si Oui, nbre heure de nuit	Nbre de brebis	Chargement annuel moyen (UGB/ha/an)	Complément fourrager (O/N) si Oui, quantité (kg)	Observations (comportement, météo...)
1	20/06/20 à 14h00	23/06/20 à 20h00	78h00	Oui, 8h30	100	0,241	Non	Ensoleillé
2	23/06/20 à 20h00	24/06/20 à 8h00	12h00	Oui, 8h30	100	0,173	Non	Nuageux, couvert
1	24/06/20 à 8h00	24/06/20 à 20h00	12h00	Non	100	0,037	Non	Ensoleillé
2	24/06/20 à 20h00	25/06/20 à 8h00	12h00	Oui, 8h30	100	0,173	Non	Pluie
1	25/06/20 à 8h00	26/06/20 à 20h00	36h00	Oui, 8h30	100	0,111	Non	Pluie
3	26/06/20 à 20h00	29/06/20 à 8h00	60h00	Oui, 8h30	100	0,184	Non	Ensoleillé
4	29/06/20 à 8h00	30/06/20 à 20h00	36h00	Oui, 8h30	100	0,115	Non	Nuageux, couvert
Arrêt du pâturage pour tonte des brebis hors du site								
5	02/07/20 à 20h00	03/07/20 à 20h00	24h00	Oui, 8h30	100	0,356	Non	Ensoleillé
6	03/07/20 à 20h00	04/07/20 à 20h00	24h00	Oui, 8h30	100	0,327	Non	Nuageux, couvert

Numéro du parc de pâturage	Date et heure d'arrivée	Date et heure de départ	Période totale (Nbre d'heures)	Pâturage de nuit (O/N) si Oui, nbre heure de nuit	Nbre de brebis	Chargement moyen (UGB/ha/an)	Complément fourrager (O/N) si Oui, quantité (kg)	Observations (comportement, ...)
7	04/07/20 à 20h00	06/07/20 à 20h00	48h00	Oui, 8h30	100	0,443	Non	Nuageux, couvert
8	06/07/20 à 20h00	10/07/20 à 20h00	96h00	Oui, 8h30	100	0,460	Non	Ensoleillé
9	10/07/20 à 20h00	11/07/20 à 20h00	24h00	Oui, 9h00	100	0,257	Non	Ensoleillé
10	11/07/20 à 20h00	14/07/20 à 20h00	72h00	Oui, 9h00	100	0,142	Non	Ensoleillé
11	14/07/20 à 20h00	15/07/20 à 20h00	24h00	Oui, 9h00	100	0,241	Non	Pluie
12	15/07/20 à 20h00	17/07/20 à 20h00	48h00	Oui, 9h00	100	0,252	Non	Nuageux, couvert
13	17/07/20 à 20h00	25/07/20 à 20h00	192h00	Oui, 9h00	100	0,242	Non	Ensoleillé
14	25/07/20 à 20h00	26/07/20 à 20h00	24h00	Oui, 9h00	100	0,375	Non	Ensoleillé
15	26/07/20 à 20h00	28/07/20 à 8h00	36h00	Oui, 9h30	100	0,381	Non	Ensoleillé
16	28/07/20 à 8h00	29/07/20 à 20h00	36h00	Oui, 9h30	100	0,317	Non	Pluie
17	29/07/20 à 20h00	30/07/20 à 8h00	12h00	Oui, 9h30	100	0,079	Non	Ensoleillé
18	30/07/20 à 8h00	02/08/20 à 20h00	84h00	Oui, 9h30	100	0,268	Non	Averses et éclaircies
19	02/08/20 à 20h00	04/08/20 à 8h00	36h00	Oui, 9h30	100	0,347	Non	Nuageux, couvert
20	04/08/20 à 8h00	08/08/20 à 8h00	96h00	Oui, 9h30	100	0,528	Non	Ensoleillé
21	08/08/20 à 8h00	09/08/20 à 8h00	24h00	Oui, 9h30	100	0,298	Non	Ensoleillé

Remarque générale : le troupeau de brebis est resté un peu plus longtemps en 2020 car la ressource fourragère estivale est abondante et de bonne qualité.

Numéro du parc de pâturage	Chargement annuel moyen par parc (UGB/ha/an)
1	0,39
2	0,35
3	0,18
4	0,11
5	0,36
6	0,33
7	0,44
8	0,46
9	0,26
10	0,14
11	0,24
12	0,25
13	0,24
14	0,38
15	0,38
16	0,32
17	0,08
18	0,27
19	0,35
20	0,53
21	0,30

ANNEXE 2 : Projet de contrat Natura 2000



Union Européenne

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
DE LA
DORDOGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie » (FR7200669)

Restauration et entretien d'Habitats
d'intérêt communautaire et habitats
d'espèces

-Projet de contrat Natura 2000-

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Février 2021



Table des matières

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux	1
1. Le site Natura 2000	1
2. Les enjeux et objectifs identifiés sur le site	1
II. Présentation générale du secteur concerné par le projet de contrat N2000	4
1. Relevé parcellaire et localisation	4
2. Situation des parcelles	4
3. Contexte	5
4. Cartographie de localisation des parcelles	5
III. Diagnostic des parcelles	8
1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)	8
a. Description des HIC concernés	9
b. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire	10
2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur	12
a. Intérêts faunistique	13
b. Précisions concernant les chiroptères	13
c. Précisions concernant le Lézard ocellé	14
d. Intérêts floristique	14
IV. Objectifs du contrat	15
1. Menaces identifiées	15
2. Objectifs de restauration et de conservation	15
3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB	16
V. Présentation du projet de travaux	17
1. Secteurs d'intervention	17
a. Descriptif et cartographie des secteurs d'intervention	18
2. Volet 1 : Restauration	20
a. Secteurs 1, 2	20
3. Volet 2 : Ouverture	21
a. Secteur 1 à 12	21
VI. Planification des travaux	22
VII. Coûts des travaux	23
VIII. Annexes	24

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux

1. Le site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie » (FR 7200669) s'étend sur une superficie de 668 hectares sur les communes de Léguillac-de-Cercles, Paussac-et-Saint-Vivien et Saint-Just dans le département de Dordogne. Le Document d'Objectifs élaboré par le Cen Aquitaine a été validé le par le Comité de pilotage (COPIL) en 2004. Le site a été proposé au titre de Natura 2000 au regard de son importance pour le cortège patrimonial de landes et de pelouses sèches ainsi que pour la présence de colonies de chauves-souris.

2. Les enjeux et objectifs identifiés sur le site

Le vallon de la Sandonie abrite 10 habitats naturels et 15 espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation au réseau de sites européen Natura 2000. Le gouffre de Paussac constitue un des sept sites d'intérêt international au niveau de la Dordogne (plan de conservation des chiroptères en Dordogne, ENA 2000 et bilan 2000-2003 de l'application de ce même plan, ENA 2004) de par :

- la présence du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) toute l'année (reproduction et hibernation) ;
- l'hibernation du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Habitats d'intérêt communautaire :

- 5 Habitats liés aux coteaux secs calcaires : pelouses calcaires karstiques (code habitat 6110*), végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210), formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaires (6210), formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires (5130), formations stables à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires (5110).
- 4 habitats liés aux zones humides : prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), mégaphorbiaies eutrophes (6430), prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410), marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* (7210*).
- 1 habitat lié aux chauves-souris : grottes non exploitées par le tourisme (8310).

Espèces d'intérêt communautaire :

- 2 libellules : Agrion de Mercure (1044), Cordulie à corps fin (code espèce 1041) ;
- 3 papillons : Damier de la succise (1065) ; Cuivré des marais (1060), Laineuse du Prunellier (1074)
- 2 mammifères carnivores : Loutre (1355) et Vison d'Europe (1356)
- 7 ou 8 espèces de chauves-souris : Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Grand Murin (1324) et/ou Petit Murin (1307).

Les nouvelles espèces découvertes sur le site depuis 2004 (date de validation du DOCOB) sont :

- Loutre (*Lutra lutra*) (1355)
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) (1355)
- Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*) (1074)

À l'échelle du site du Vallon de la Sandonie, trois enjeux ont donc été identifiés au sein du document d'objectifs. Il s'agit de :

- la conservation des pelouses sèches des coteaux calcaires ;
- la conservation des milieux humides et du cours d'eau ;
- la préservation des chauves-souris et à leur gîte de reproduction et d'hibernation.

Objectifs du DOCOB

Quatre objectifs de site ont été définis et déclinés en 21 objectifs opérationnels validés en COPIL du site :

- O1 Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial
- O2 Mettre en place les suivis et les évaluations
- O3 Valoriser et sensibiliser aux richesses du site
- O4 Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

Les enjeux ont été déclinés parmi les 6 objectifs opérationnels suivants en lien avec la conservation / gestion des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial :

- Maintenir les habitats de pelouses sèches (O11) ;
- Restaurer les habitats de pelouses sèches (O12) ;
- Mettre en place une gestion extensive des habitats par pâturage (O13) ;
- Maintenir les surfaces en herbe sur le site / au niveau de la Sandonie (O14) ;
- Favoriser des habitats diversifiés (O15) ;
- Limiter la fréquentation du gouffre /assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de Chauves-souris (O16).

Sur le site, 5 entités ont ainsi été définies correspondant aux foyers de biodiversité qui regroupent les enjeux liés au site en terme :

- d'habitats avec la concentration des surfaces des formations herbacées sèches (« pelouses ») et des fourrés sclérophylles (« landes ») ;
- d'espèces avec les espèces de chiroptères liés au gîte de reproduction et d'hibernation et le cortège floristique inféodé aux habitats naturels précités.

Localisation du site Natura 2000 "Vallon de la Sandonie" et du territoire PAEC

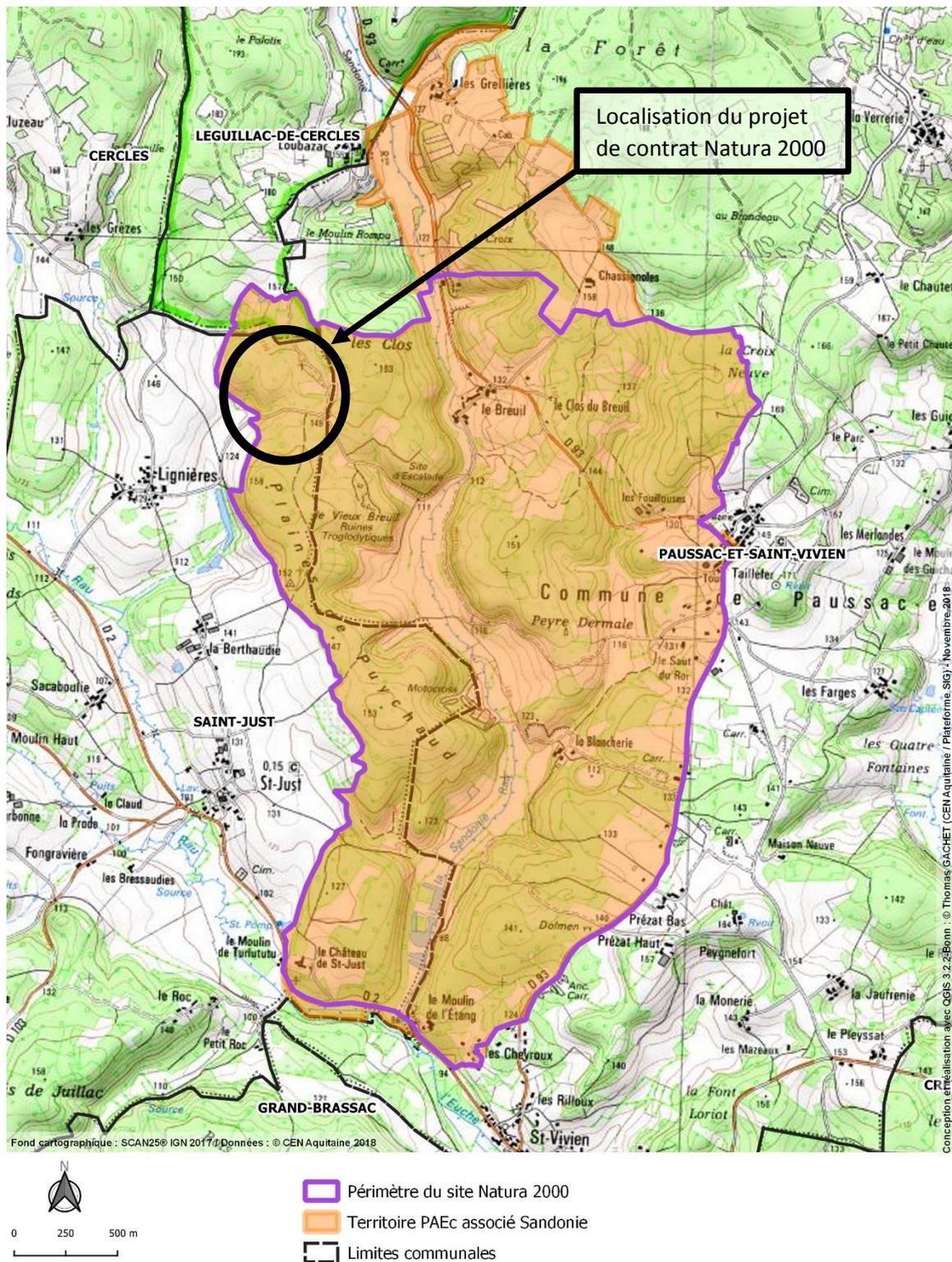


Figure 1 : Cartographie du site Natura 2000 "Vallon de la Sandonie" (cf. Document d'Objectifs) et localisation approximative du projet de contrat Natura 2000

II. Présentation générale du secteur concerné par le projet de contrat N2000

Les parcelles concernées par le présent diagnostic se situent au sein du Site Natura 2000 du Vallon de la Sandonie (FR 7200669). Elles font parties des entités « Les Plaines » et « le Vieux Breuil » des coteaux calcaires du site, définies dans le Document d'objectifs comme entités prioritaires pour y développer des actions de conservation.

1. Relevé parcellaire et localisation

Sept parcelles sont concernées pour tout ou partie par le projet de contrat Natura 2000. Ces parcelles sont la propriété de la commune de Saint-Just.

Localisées sur la **commune de Saint-Just** (24320), les parcelles se situent en limites communales à l'extrême nord-est de la commune, dans la partie Nord-Ouest du site Natura 2000. Elles sont bordées à l'Ouest par une zone agricole. Au centre de ces parcelles se situe une ancienne carrière.

Coordonnées GPS du site (RGF 93) : Longitude : 00°30'36" E Latitude : 45°21'16" N

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées

Commune	N°section	N°parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
St-Just	AC	0005	10,47	Commune de St-Just
St-Just	AC	0073	8,87	Commune de St-Just
St-Just	AC	0074	2,83	Commune de St-Just
St-Just	AC	0277	0,1463	Commune de St-Just
St-Just	AC	0278	0,1813	Commune de St-Just
St-Just	AC	0279	2,45	Commune de St-Just
St-Just	AC	0280	0,1557	Commune de St-Just
Superficie totale			25,1033	

La superficie indiquée correspond à la surface cadastrale des parcelles concernées.

2. Situation des parcelles

Les parcelles du projet de contrat se situent à une altitude moyenne d'environ 150 m. Les pentes et expositions sont variées.

En termes d'occupation du sol, on retrouve une mosaïque de milieux où alternent, en fonction de la topographie et de l'épaisseur du sol, de l'exposition et du stade d'évolution naturelle, de nombreuses formations végétales. Ainsi, ce site est constitué des milieux caractérisant les coteaux calcaires, alternant formations de tonsures, pelouses sèches, landes, fourrés et bosquets thermophiles. La richesse des cortèges floristiques et faunistiques reflète cette diversité d'habitats et révèle la présence de nombreuses espèces à caractère remarquable de par leur statut, leur niveau de rareté ou leur caractère méditerranéen.

3. Contexte

La commune de Saint-Just est propriétaire des parcelles référencées ci-dessus. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine en est l'ayant droit grâce à un prêt à usage.

Ces parcelles ont bénéficié de 2 contrats Natura 2000 pendant la dernière décennie. Les résultats observés sont encourageants et montrent la nécessité de poursuivre l'entretien et la restauration des pelouses présentes sur ces parcelles. Le pâturage mis en place lors du contrat précédent ne pouvant malheureusement pas être reconduit, un entretien mécanique est proposé mais dans l'éventualité d'une opportunité d'action par pâturage, le contrat en lien avec le présent diagnostic pourraient être actualisé et éventuellement faire l'objet d'un avenant.

4. Cartographie de localisation des parcelles

Les cartographies de localisation des parcelles sont présentées en pages suivantes.

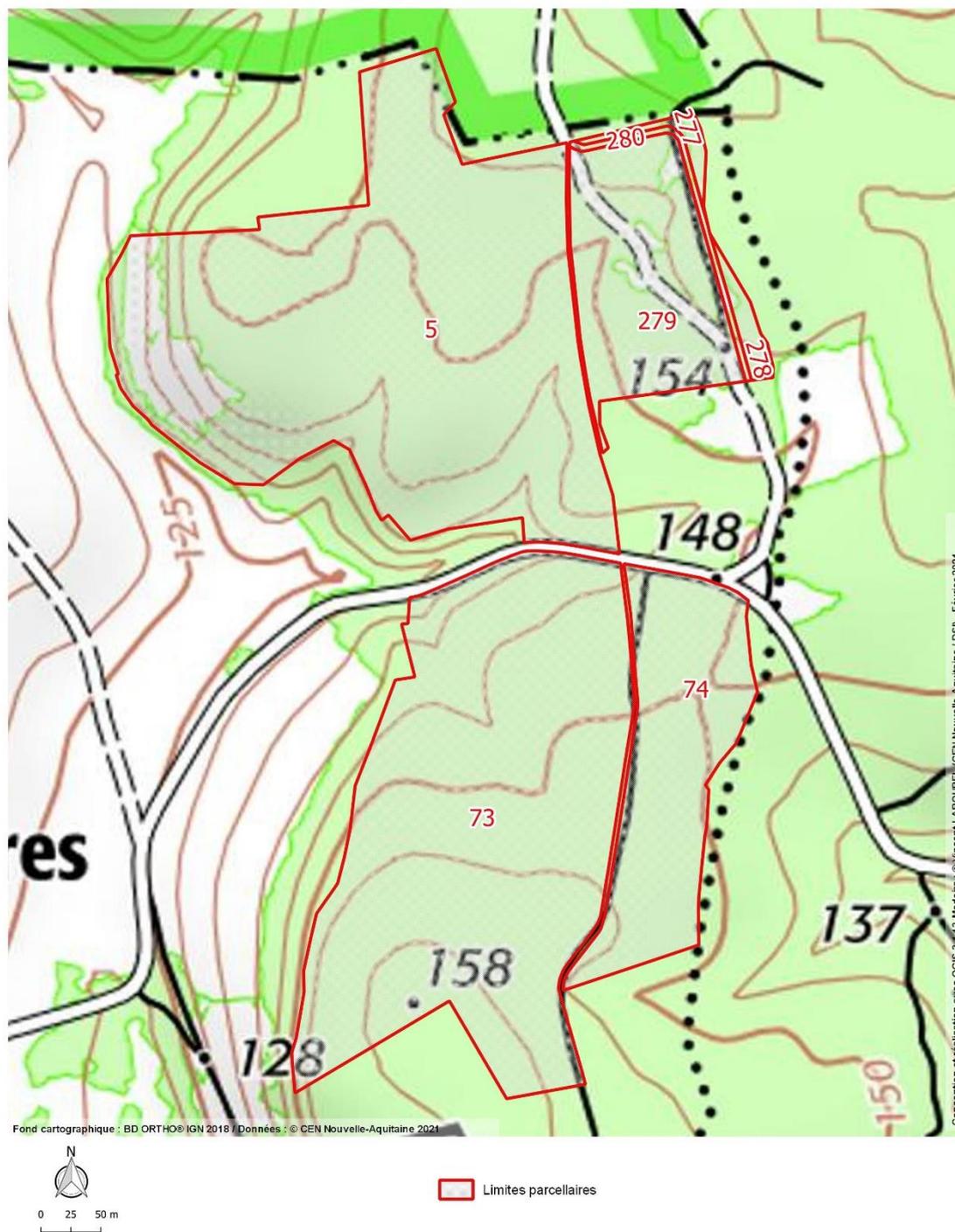


Figure 2 : Cartographie (sur fond de carte IGN au 1:25000^{ème}) de localisation des parcelles concernées par le projet de contrat Natura 2000

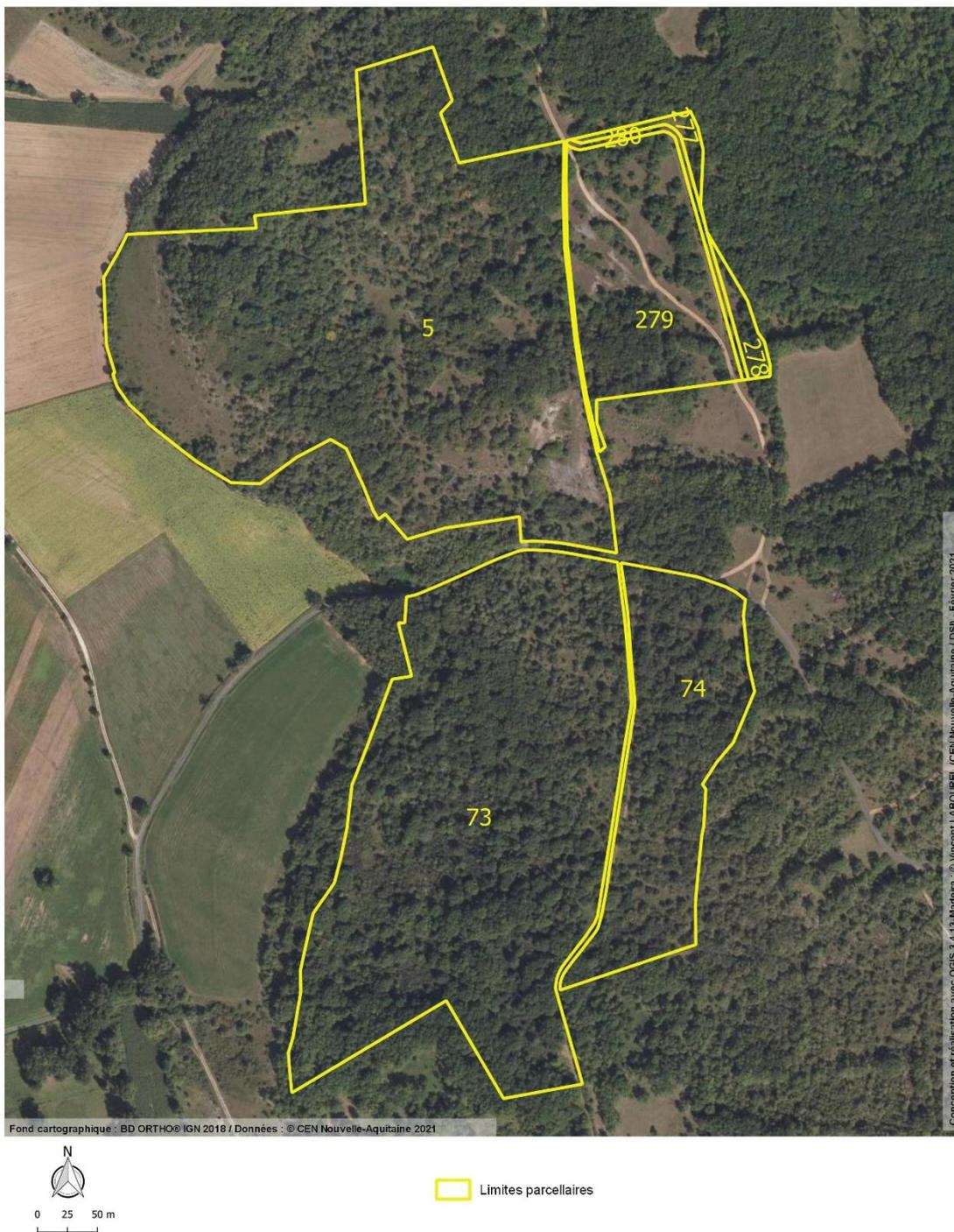


Figure 3 : Cartographie (sur fond orthophotos) de localisation des parcelles concernées par le projet de contrat Natura 2000

III. Diagnostic des parcelles

Le présent diagnostic est réalisé à partir du document d'objectif du site (FABRE P., 2004, *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR7200669 « Vallon de la Sandonie »*, Conservatoire Régional d'espaces naturels d'Aquitaine, 273 pages).

Le coteau calcaire sur lequel sont situées les 7 parcelles du projet constitue une des entités les plus emblématiques du site Natura 2000 avec la présence :

- de mosaïques d'habitats naturels typiques de ces milieux ;
- d'une diversité d'habitat naturel d'intérêt communautaire (pelouses sèches, landes à genévriers, tonsures calcaires) ;
- d'une faune et d'une flore diversifiées dont de nombreuses espèces sont protégées et/ou patrimoniales ;
- d'un paysage typique du secteur.

1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune ; Flore », sont des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques » (source : CEE, 1992).

2 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur la zone dont 1 prioritaire (il apparaît en gras dans le tableau II). Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau II : Liste et superficie des HIC identifiés

Intitulé EUR 27	Superficie (ha)
(5130) Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,9933
(6210*) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (festuco brometalia)	6,1424
Superficie totale	7,1357

Les HIC présents sur les 7 parcelles concernées par le contrat couvrent 7,13 ha.

Cependant, seulement 1 habitat d'intérêt communautaire prioritaire (6210*) est concerné par la présente demande de contrat.

a. Description des HIC concernés

Sur la zone, les 2 habitats d'intérêt communautaire se retrouvent parfois imbriqués en mosaïque avec les fourrés et boisements thermophiles. L'habitat dominant sur les milieux identifiés est fonction des conditions stationnelles et du stade d'évolution de la végétation. L'état de conservation de ces habitats diffère parfois de manière conséquente en fonction de différents facteurs de perturbation des milieux qui sont principalement la fermeture du milieu sur le site.

- *Les landes à Genévrier (5130 – Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires)*

Les junipérais sont des formations ligneuses sempervirentes dominées par le Genévrier commun (*Juniperus communis*). Elles succèdent sur un plan dynamique aux pelouses maigres mésophiles ou xérophiles sur calcaire.

Sur le secteur, le Genévrier commun se présente sous des aspects différents. Il est installé souvent en voile (port prostré) des pelouses calcicoles xérophiles. Néanmoins, on retrouve des faciès plus évolués, où le genévrier, dominant, présente alors un port en flamme. Dans ce dernier cas, il est fortement concurrencé par les espèces de fourrés et manteaux arbustifs où de jeunes sujets d'essences arborescentes s'installent (Chêne pubescent, Erable de Montpellier,...).



Figure 4 : Lande à Genévriers en voile sur pelouses calcaires



Figure 5 : Lande fermée à Genévriers

- *Les pelouses calcaires (6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires)*

Les pelouses sont des formations herbacées dominées par une végétation rase, se développant dans des conditions très strictes : sécheresse extrême, pente forte, sol peu épais et instable. C'est l'habitat d'intérêt communautaire dominant sur le secteur.

Les pelouses sont issues des pratiques pastorales extensives perpétuées au fil des générations. Ces pratiques ont permis l'installation d'une flore spécifique en bloquant la dynamique naturelle de la végétation qui tend vers la fermeture du milieu. Avec l'abandon des pratiques de pâturage extensif, la végétation herbacée et ligneuse n'étant plus contrôlée, ces milieux se ferment et tendent à disparaître.

Ainsi, sur les parcelles concernées par ce contrat, les pelouses sèches calcicoles semi-naturelles se rencontrent souvent en mosaïque avec des fourrés, des landes à genévriers voir des bosquets de chênaie pubescente. En fonction des zones, l'effet colonisateur de la strate arbustive et arborée se fait plus ou moins ressentir favorisant notamment le développement et l'expansion de patches de graminées sociales (*Brachypodium rupestre*).

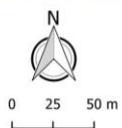
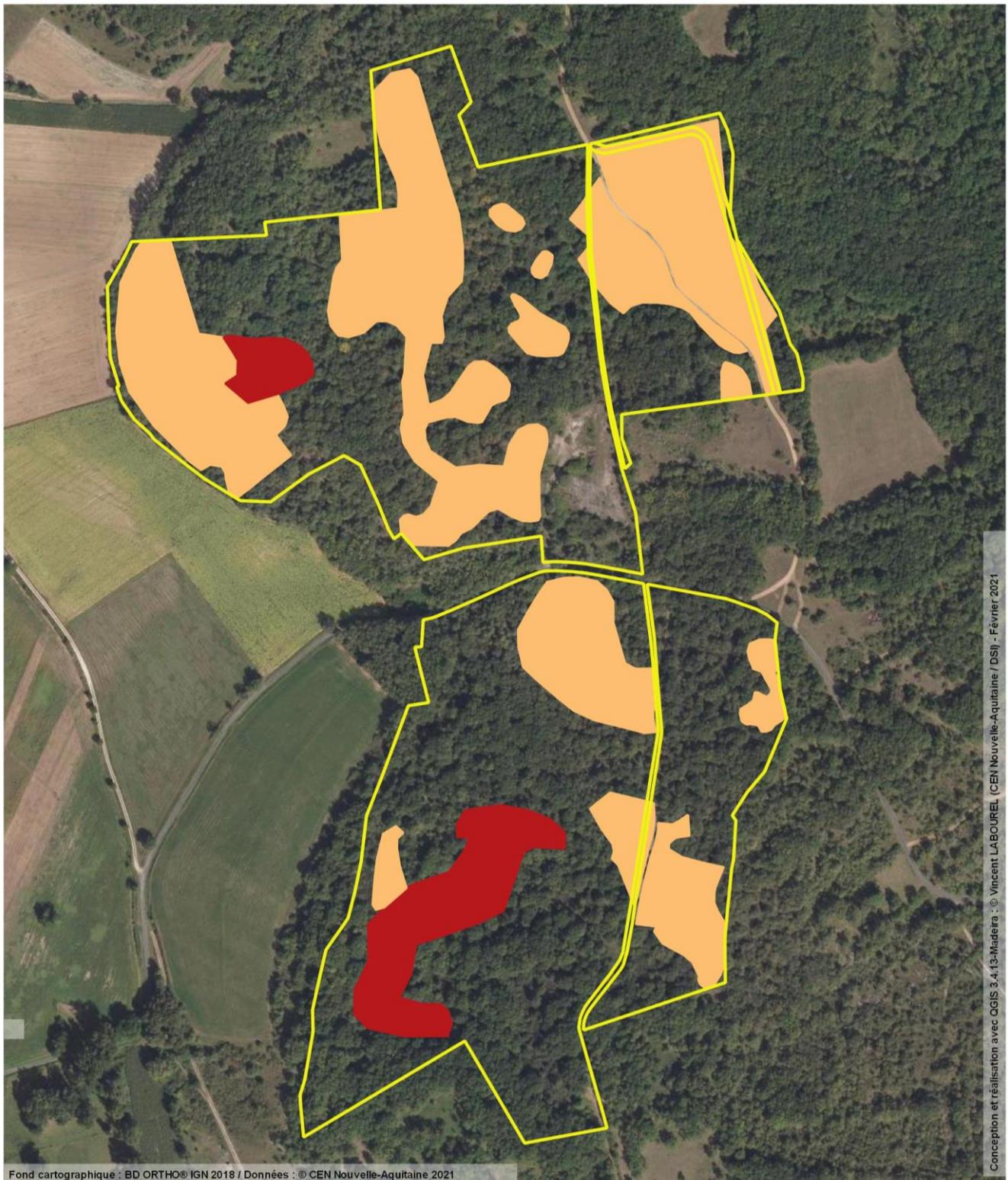
La majorité des espèces floristiques patrimoniales et/ou protégées identifiées sur le secteur se rencontrent au sein des habitats de pelouses calcaires.



Figure 6 : Pelouse calcaire en cours de colonisation par des espèces caractéristiques de fourré

b. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire (HIC) dominants au sein des formations végétales identifiées est présentée en page suivante.



■ Limites parcellaires

Habitats d'intérêt communautaire dominants

■ 5130

■ 6210*

Figure 7 : Habitats d'intérêt communautaire présents au sein des formations végétales

2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur

Bien que loin d'être exhaustif, le tableau ci-dessous met en évidence l'intérêt du site vis-à-vis de la présence d'espèces patrimoniales dont certaines sont protégées

Tableau III : Liste et statut de quelques espèces faunistiques protégées ou d'intérêt patrimonial sur le secteur

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH	PF	Liste rouge Aquitaine	Liste rouge Europe
Lépidoptères	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	IV	N	NT	EN
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	II	N	LC	LC
Flore	<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des Chaumes		N	NT	
	<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace		N	LC	DD
	<i>Helianthemum oelandicum</i> subsp. <i>Incanum</i>	Hélianthème blanchâtre		PD	LC	
	<i>Sedum sediforme</i>	Orpin de Nice		PR	LC	
	<i>Spiraea hypericifolia</i> subsp. <i>obovata</i>	Spirée à feuilles de millepertuis		PR	NT	
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	II			NT
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV	N	LC	LC
	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	IV	N	LC	LC
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	N	LC	LC
	<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	II	N	EN	NT
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	N	LC	LC
Oiseaux	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	OI	N		LC
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	OI	N		LC
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	II-IV	N	LC	NT
	<i>Miniopterus shreibersii</i>	Minioptères de Schreibers	II-IV	N	EN	VU
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	II-IV	N	LC	LC
	<i>Barbastelle barbastellus</i>	Barbastelle	II-IV	N	LC	VU
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	II-IV	N	LC	NT
	<i>Myotis blythii/myotis</i>	Petit/Grand Murin	II-IV	N		

DH : espèce inscrite à la directive « Habitat-Faune-Flore »

II : inscrite à l'annexe II

IV : inscrite à l'annexe IV

OI : inscrite à la directive Oiseaux (annexe 1)

PF: protection en France

N : protection nationale

PD : protection départementale

PR : protection régionale

Présence sur la liste rouge française et européenne

EN : espèce en danger

VU : espèce vulnérable

LC : espèce à préoccupation mineure

NT : espèce quasi menacée

NA : Non applicable (non soumise à évaluation)

DD : Données insuffisantes

a. Intérêts faunistique

Six espèces de chiroptères protégées en France et classées sur la Liste Rouge française et dans les annexes de la DHFF utilisent potentiellement comme territoire de chasse les parcelles concernées par le contrat :

- le Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*,
- le Minioptères de Schreibers, *Miniopterus schreibersii*,
- le Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*,
- la Barbastelle, *Barbastella barbastellus*,
- le Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*,
- le Petit/Grand Murin, *Myotis blythii/myotis*.

Deux espèces de lépidoptères sont aussi protégées en France et classées sur la Liste Rouge française et dans les annexes de la DHFF :

- l'Azuré du serpolet, *Phengaris arion*,
- le Damier de la succise, *Euphydryas aurinia*.

Une espèce de coléoptère inscrite à la DHFF, le Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus*.

Le site possède également un potentiel d'accueil important pour les reptiles menacés. Des espèces telles que le Lézard à deux raies, *Lacerta bilineata*, le Lézard des murailles, *Podarcis muralis*, ou encore la Couleuvre verte et jaune, *Hierophis viridiflavus*, ont été observées. Le Lézard ocellé, *Timon lepidus*, a été observé à proximité des parcelles concernées par le contrat laissant présager de sa présence.

Signalons également la présence de l'Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus* et de l'Alouette lulu, *Lullula arborea*.

b. Précisions concernant les chiroptères

La présence du gouffre de Paussac, en proximité des parcelles, confère à cette zone, en plus de son intérêt « habitat » une fonction de territoire de chasse (un intérêt « habitat d'espèce ») pour les chiroptères.

Le gouffre constitue un des sept sites d'intérêt international au niveau de la Dordogne de par :

- la présence du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) toute l'année (reproduction et hibernation),
- l'hibernation du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Il accueille aussi en période d'hibernation ou de transit la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*).

Le Minioptère, utilise les lisières de bois et les forêts, chassant dans la canopée ; les individus suivent généralement les linéaires forestiers, empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation mais ils sont aussi capables de traverser de grandes étendues en l'absence de linéaires boisés. Ils chassent également en zone urbaine, autour des lampadaires.

Le Grand Murin fréquente généralement des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant un sous-bois clair (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Le Petit Murin affectionne des terrains de chasse avec des milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, steppes) jusqu'à 2000 m d'altitude. L'affinité forte de cette espèce pour l'herbe haute l'amène à fréquenter en priorité les steppes ouvertes (avec une couverture buissonnante inférieure à 50%), prairies denses non fauchées et zones de pâturage extensif, voire les pelouses xériques où l'herbe haute est moins dense et à éviter les forêts, les zones agricoles et vignobles.

c. Précisions concernant le Lézard ocellé

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est le plus grand lézard d'Europe. Il fait l'objet d'un Programme Aquitain de Conservation piloté par l'association Cistude-Nature. Ce programme (2008-2012) doit permettre la mise en place d'actions de gestion conservatoire afin de protéger l'espèce, ainsi que ses milieux de vie fragilisés.

Dans les terres, le Lézard ocellé occupe des milieux ouverts, de préférence avec une végétation rase ou nulle. Ces milieux sont donc les pelouses rases, les landes sèches, les bois clairs, les zones d'affleurement de roches ou de terres, que l'on retrouve généralement sur terrain calcaire et pentu. Le Lézard ocellé aime les structures complexes, avec arbres, cailloux, buissons, au contraire des zones cultivées. Comme pour le milieu dunaire, la présence du Lézard ocellé semble dépendante de la disponibilité en caches. Celles-ci peuvent être des buissons, des terriers de rongeurs, des souches, ou encore des tas de bois morts entreposés sur ces coteaux.

L'association Cistude-Nature précise que :

- le site est un secteur potentiellement favorable à l'espèce même si l'espèce n'a pas été revue depuis 2004 sur le site Natura 2000 ;
- même si il n'a pas été contacté durant le programme, le Lézard ocellé est possiblement présent sur le site mais en densité probablement faible.

Ainsi, la mise en œuvre d'opérations de gestion sur les habitats d'intérêt communautaire devrait permettre de rendre ces habitats plus favorables à l'espèce.

d. Intérêts floristique

La grande diversité des habitats, organisés en mosaïque donne lieu à des stations souvent très localisées et répétées dans l'espace. Cette disposition permet d'observer sur une surface relativement restreinte des espèces à affinité mésophile, mésoxérophile ou xérophile en lien avec la variabilité des conditions édaphiques (épaisseur du sol, teneur en argile) et de l'état de conservation des habitats (degré d'ouverture / fermeture).

Tous les stades de la série évolutive de la végétation sont présents, de la pelouse embryonnaire à la Chênaie pubescente et leur interpénétration, créant des effets de lisières, augmente la complexité du milieu et enrichit la biodiversité d'ensemble.

Sur les parcelles concernées par le présent contrat natura 2000, on rencontre quatre espèces protégées : *Arenaria controversa*, *Lactuca perennis*, *Sedum sediforme*, *Helianthemum oelandicum subsp. Incanum* et *Spiraea hypericifolia subsp. obovata*. Cependant, une attention toute particulière doit être portée sur des espèces ne bénéficiant pas d'un statut de protection, mais présentant un intérêt biologique comme la renoncule à feuilles de graminée, *Ranunculus gramineus* et le Choin noirâtre, *Schoenus nigricans*.



1 - Sabline des chaumes (P.Fabre)
 2 - Spirée à feuilles de millepertuis (P. Fabre)
 3 - Renoncule à feuilles de graminées (F. Renard)

IV. Objectifs du contrat

1. Menaces identifiées

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est menacé par l'embroussaillage des espaces ouverts de pelouses sèches.

L'abandon des pratiques agricoles, notamment des parcours anciens, sur les coteaux calcaires est à l'origine de leur colonisation par la végétation arbustive et/ou de leur envahissement par la litière herbacée. Les effets de cette déprise se traduisent par une dynamique de la végétation accompagnée d'une perte des richesses biologiques (flore et faune des milieux ouverts) mais aussi paysagères.

L'espace, les milieux, se ferment montrant une homogénéisation de la végétation et une disparition des espèces les plus sensibles. Afin de limiter les effets de cette déprise, il convient de maintenir ou de restaurer des milieux ouverts par des opérations de ré-ouverture ou maintien de l'ouverture pour permettre la préservation, voire le retour, d'habitats diversifiés ainsi que des cortèges floristiques et faunistiques caractéristiques de ces faciès ouverts.

2. Objectifs de restauration et de conservation

À l'échelle du site, l'objectif est « d'assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ».

Les habitats de pelouses sèches et habitats associés constituent un enjeu primordial qui se traduit par un objectif de maintien, voire de restauration, d'habitats diversifiés ainsi que des cortèges floristiques et faunistiques caractéristiques de ces faciès ouverts.

Les mesures mises en œuvre visent donc :

- à limiter le recouvrement arbustif et la litière herbacée,
- à diversifier les habitats et les faciès de végétation (conservation de « bouquets arbustifs
- en mosaïque avec les pelouses favorables à une diversité biologique d'ensemble)
- à reconnecter les zones « ouvertes » lorsque cela est possible
- à préserver ou restaurer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris

3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB

Le DOCOB situe la zone comme un secteur d'intervention prioritaire par rapport au HIC et espèces d'intérêt communautaire à très forte valeur patrimoniale qui sont présents. Il s'agit d'un secteur pour lequel l'intervention est jugée prioritaire à l'échelle du site Natura 2000.

Ce projet de contrat répond à l'objectif de site : O1 – Conserver et gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial.

Les objectifs opérationnels concernés sont :

- **O11 – Maintenir les habitats de pelouses sèches**
- **O12 – Restaurer les habitats de pelouses sèches**
- **O13 – Favoriser des habitats diversifiés**

Ces objectifs doivent conduire à la mise en place des mesures nécessaires au maintien, voire à la reconquête, du patrimoine naturel pour lequel le site est proposé au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Mesures du DOCOB pouvant être mobilisée :

Un type de mesure de restauration est proposée :

CN669 VS03 : Ouverture d'une parcelle très fortement embroussaillée. Elle s'applique aux parcelles dont le taux de recouvrement est compris entre 50 et 75 % (exceptionnellement supérieur à 75 %) et dont l'objectif de gestion est d'atteindre un taux de recouvrement compris entre 20 et 30 %.

Les mesures de gestion proposées sont présentées par entité d'action. Une mesure d'entretien courant est proposée :

CN669 VS04 : Maintien-débroussaillage des parcelles réouvertes

Les cahiers des charges des mesures issus du DOCOB sont présentés en Annexe.

V. Présentation du projet de travaux

1. Secteurs d'intervention

Suite au diagnostic écologique réalisé, au sein des 7 parcelles concernées par le projet de contrat, des secteurs d'intervention ont été identifiés. Ils sont fonction des entités de gestion et des différents travaux à réaliser sur le site.

Au total ce sont 12 secteurs qui ont été définis. Le tableau IV en page suivante décrit ces différents secteurs et précise les objectifs et résultats attendus au terme des travaux de restauration et d'entretien.

N.B : Les surfaces sont calculées à partir d'un logiciel SIG.

a. Descriptif et cartographie des secteurs d'intervention

Tableau IV : Descriptif des secteurs d'intervention

Secteur / Linéaire	Surface estimée (m ²)	Descriptif	Objectif	Mesure du DOCOB
Secteur 1	886 m ²	Développement d'un boisement et fourrés Taux d'embroussaillage par les strates arborée et arbustive proche de 90%	Créer des corridors écologiques connectant les différents secteurs de pelouses sèches Restaurer les pelouses sèches par élimination sélective des strates arborées, arbustives et herbacée Conserver quelques arbres permettant une zone d'ombrage estival (mosaïque d'habitats) Maintenir l'ouverture du milieu issue de la phase initiale de restauration (entretien par débroussaillage mécanique manuel) Taux d'embroussaillage arboré et arbustif doit être maintenu entre 10% et 20%	CN669 VS03
Secteur 2	1 951 m ²	Développement d'un boisement et fourrés Taux d'embroussaillage par les strates arborée et arbustive proche de 90%	Créer des corridors écologiques connectant les différents secteurs de pelouses sèches Restaurer les pelouses sèches par élimination sélective des strates arborées, arbustives et herbacée Conserver quelques arbres permettant une zone d'ombrage estival (mosaïque d'habitats) Maintenir l'ouverture du milieu issue de la phase initiale de restauration (entretien par débroussaillage mécanique manuel) Taux d'embroussaillage arboré et arbustif doit être maintenu entre 10% et 20%	CN669 VS03
Secteur 3	14 141 m ²	Colonisation annuelle des pelouses sèches par rejets de la strate arbustive Présence de patches de fourrés Strate herbacée dominée par endroit par <i>Brachypodium rupestre</i> Taux d'embroussaillage par la strate arbustive proche de 20%	Entretien des pelouses par élimination sélective des strates arborées, arbustives et herbacée Maintenir l'ouverture du milieu (entretien par débroussaillage mécanique) Maintenir la mosaïque d'habitats Taux d'embroussaillage arbustif doit être maintenu entre 10% et 15%	CN669 VS04
Secteur 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12	60 835 m ²	Colonisation annuelle des pelouses sèches par rejets de la strate arbustive Présence de patches de fourrés Présence d'arbres de hauts-jets constituant une strate arborée répartie inégalement sur le secteur Strate herbacée dominée par endroit par <i>Brachypodium rupestre</i> Taux d'embroussaillage par les strates arbustive et arborée entre 20 et 40%	Entretien des pelouses par élimination sélective des strates arborées, arbustives et herbacée Maintenir l'ouverture du milieu issue de la phase initiale de restauration (entretien par débroussaillage mécanique) Maintenir la mosaïque d'habitats Taux d'embroussaillage arboré et arbustif doit être maintenu entre 15% et 25%	CN669 VS04

N.B. Les surfaces sont calculées à partir d'un logiciel SIG. Le prestataire veillera à prendre en compte la topographie dans le calcul des surfaces.

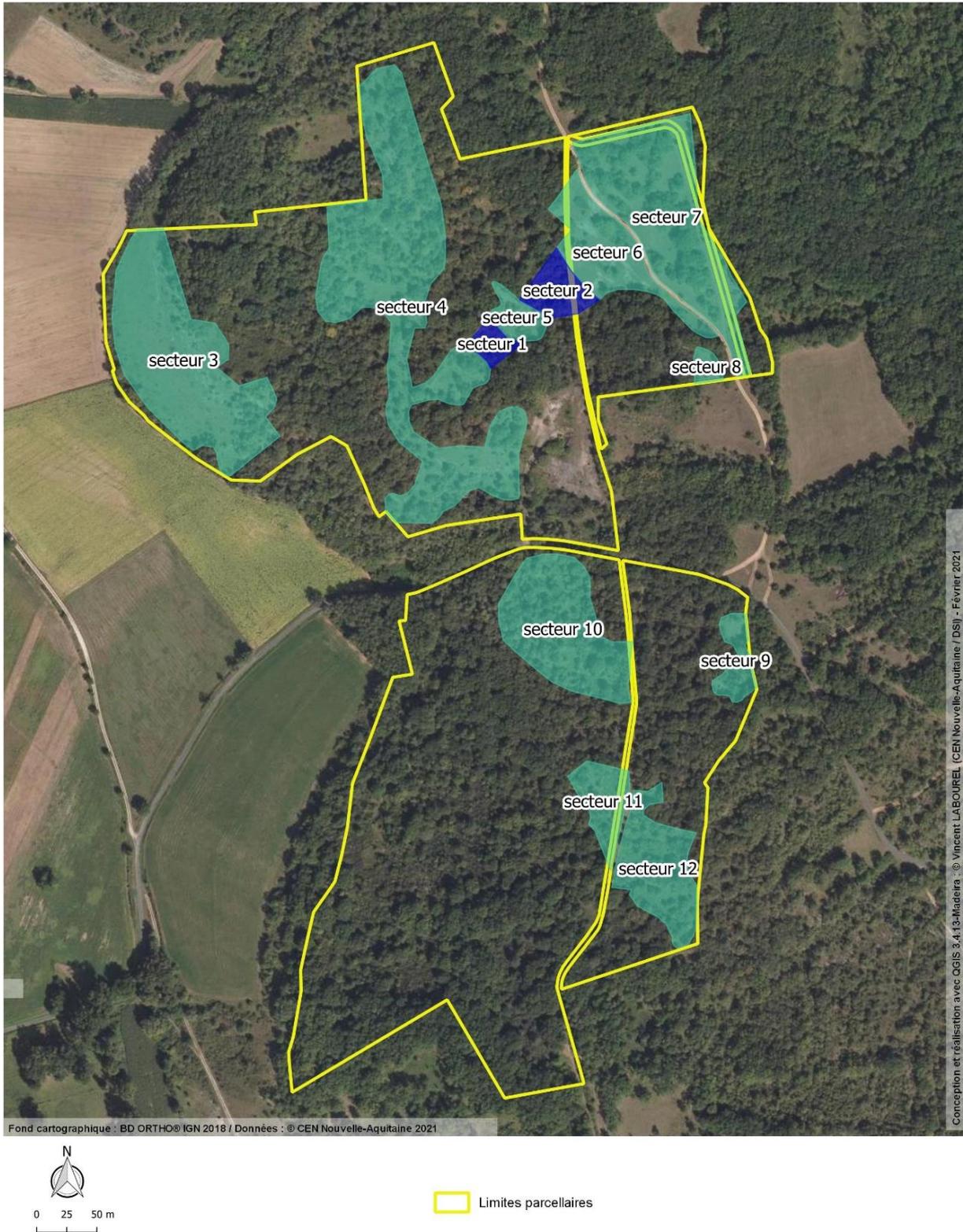


Figure 8 : Cartographie des secteurs d'intervention

2. Volet 1 : Restauration

Code Actions Natura 2000 :

N01Pi : Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage

Cette action correspond à la fiche action PS22 du DOCOB « Réouverture de parcelle très fortement embroussaillée » (cf. annexes)

Mise en œuvre :

Les opérations de restauration décrites ci-dessous sont à réaliser **en année 1** (N) du contrat.

Période d'intervention : **Fin septembre à fin février**

a. Secteurs 1, 2

Préconisations issues du diagnostic :

- Bucheronnage lourd : Élimination sélective de la strate arborée tout en conservant quelques individus
- Débroussaillage de la totalité de la strate arbustive et herbacée avec exportation des résidus sur site
- Coupe des souches au plus près du sol
- Débitage des arbres en tronçon et stockage sur site pour valorisation en bois de chauffage
- Exportation et stockage des rémanents sur des places de dépôts préalablement définies avec le maître d'ouvrage

Superficie estimée : 2 830 m²

La surface restaurée sera entretenue en année 2 et 4 (N+1 et N+3) par l'action N05R du contrat.

3. Volet 2 : Ouverture

Code Actions Natura 2000 :

N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Cette action correspond à la fiche action PS3 du DOCOB « Maintien de l'ouverture des parcelles (ré) ouvertes » (gestion courante) (cf. annexes)

a. Secteur 1 à 12

Mise en œuvre :

Les opérations d'entretien décrites ci-dessous sont à réaliser **en année 2 et 4** (N+1 et N+3) du contrat.

Période d'intervention : **Fin septembre à fin février**

Préconisations issues du diagnostic :

- Débroussaillage sélectif de la strate arbustive (rejets arbustifs et régénération naturelle)
- Débroussaillage sélectif de la strate herbacée notamment les zones soumises à un envahissement par le *Brachypodium rupestre*
- Exportation des rémanents et stockage sur des places de dépôts préalablement définies avec le maître d'ouvrage

Superficie estimée : 70 000 m²

VI. Planification des travaux

Tableau V : Calendrier prévisionnel des travaux par volet d'intervention

Volet	Code Action	Secteur / Linéaire	Surface / Linéaire	Calendrier prévisionnel					Intervenant	Période
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Volet 1 - Restauration	N01Pi	Secteurs : 1 et 2	2 830 m ²						Prestataire Accompagnement CEN Aquitaine ¹	de fin septembre à fin février
Volet 2 - Ouverture	N05R	Secteurs : 1 à 12	70 000 m ²						Prestataire Accompagnement CEN Aquitaine ¹	de fin septembre à fin février

1 : accompagnement du prestataire par le Cen Aquitaine prévu dans le cadre de l'animation du DOCOB

VII. Coûts des travaux

Tableau VI : Coûts des travaux par volets d'intervention

Volet	Code Action	Secteur / Linéaire	Quantité	Calendrier prévisionnel					Montant HT
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Volet 1 - Restauration	N01Pi	Secteurs : 1 et 2	2 830 m ²						5 094,00 €
Volet 2 - Ouverture	N05R	Secteurs : 1 à 12	70 000 m ²						15 300,00 €*
Montant HT								1018,80 €	
Montant TTC								21 412,80 €	

* montant non assujetti à la TVA

VIII. Annexes

PS₂₂ (A FH 004) RÉOUVERTURE DE PARCELLE TRES FORTEMENT EMBROUSSAILLÉE

PRIORITE : 1a

CONTRAT FGMN : CN669 VS03 - OUVERTURE D'UNE PARCELLE TRES FORTEMENT EMBROUSSAILLÉE

MONTANT RETENU

Montant retenu : **1 655,26 €/ha**

- Année 1 : Restauration : 1 655,26 €/ha

DURÉE DU CONTRAT

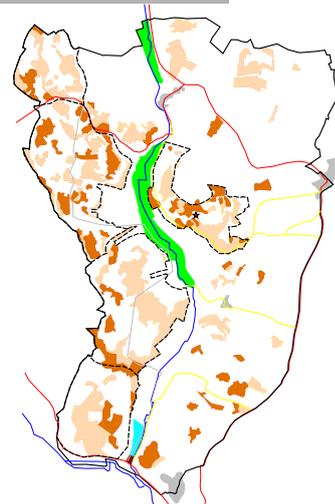
5 ans

ENTITÉS DE GESTION CONCERNÉES

- Coteaux calcaires du vallon de la Sandonie dont prioritairement : Les Plaines, Vieux Breuil, Peyre Dermale, Plaines de Psychaud, Château St Just.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION 45,5 ha (45,6017) ha

SURFACE CONCERNÉE 17 ha



LISTE DES HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉS

Habitats naturels	Code
Pelouses calcaires karstiques	6110
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210
Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130
Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	5110
<i>Fourré médio-européen</i>	31.81
<i>Chênaie thermophile</i>	41.71
<i>Petit Rhinolophe</i>	1303
<i>Grand Rhinolophe</i>	1304
<i>Minioptère de Schreibers</i>	1310
<i>Petit Murin</i>	1307
<i>Grand Murin</i>	1324

OBJECTIFS DE SITE ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- O₁ : Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial

O₁₂ : Restaurer les habitats de pelouses sèches

DESCRIPTION – « OBJECTIFS GÉNÉRAUX »

L'abandon des pratiques agricoles, notamment des parcours anciens, sur ces coteaux calcaires est à l'origine de leur colonisation par la végétation arbustive et/ou de leur envahissement par la litière herbacée. Les effets de cette déprise se traduisent par une dynamique naturelle retrouvée de la végétation accompagnée d'une perte des richesses biologiques (flore, faune des milieux ouverts) mais aussi paysagères. L'espace se ferme montrant une homogénéisation de sa végétation et une disparition des espèces les plus sensibles. Afin de limiter les effets de cette déprise, il convient de maintenir ou de restaurer des milieux ouverts par des opérations de débroussaillage. L'objectif est alors de permettre le maintien, voire le retour, d'habitats diversifiés ainsi que des cortèges floristiques et faunistiques caractéristiques ou d'intérêt de ces faciès ouverts.

Objectifs : Limiter le recouvrement arbustif - Limiter la litière herbacée - Diversifier les habitats et les faciès de végétation.

Matériel : - Débroussailleuses thermiques, tronçonneuses.

Préconisations : - Exportation des rémanents - Conservation de zones refuges (maintien d'un seuil de recouvrement sous la forme d'arbres isolés, de genévriers, de bosquets) - Intervention en automne / hiver.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Parcelles non déclarées en SAU.
- Le taux d'embroussaillage évalué initialement devra être supérieur à 50 %, sans pour autant excéder 75 % sauf dérogation lors du diagnostic initial.
- Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice.
- Contractualisation d'une mesure de gestion courante en parallèle (action PS₃, option A ou B à déterminer lors du diagnostic initial en fonction des caractéristiques de la parcelle).

ENGAGEMENTS

Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.

Les pratiques habituelles permettant la présence et le maintien des habitats naturels concernés et non rémunérées doivent être respectées : pas de retournement des parcelles, pas de boisement, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas d'écobuage.	Classement P (Principal)
Réouverture à réaliser dès la première année du contrat.	Classement P (Principal)
Broyage manuel au sol (débroussailleuse à couteau) et / ou coupe manuelle à la débroussailleuse et tronçonnage avec exportation obligatoire (conditionnement et évacuation en dehors ou en bordure de parcelle) de la matière coupée.	Classement P (Principal)
Maintien du recouvrement arbustif à hauteur de 20 à 30 % de la zone contractualisée conformément au zonage défini dans le diagnostic initial.	Classement P (Principal)
Respect de(s) point(s) de brûlage éventuellement définis lors du diagnostic initial pour l'élimination des rémanents, s'ils ne sont pas évacués hors de la zone dans le cas d'un accès à la zone (chemin, ...).	Classement P (Principal)
Réalisation des travaux en période automne / hiver, entre le 1 ^{er} octobre et le 28 (29) février.	Classement P (Principal)

DOCUMENTS ET ENREGISTEMENTS OBLIGATOIRES

- Localisation des travaux réalisés sur cartographie précise (au moins au 1/5000^{ème}) accompagnée de photographies montrant l'état initial.
- Autorisation de réalisation (mise en œuvre) de la structure animatrice au vu du diagnostic initial (compte-rendu du diagnostic : choix des « zones » à conserver, des points de brûlage, réalisation des photographies).
- Présentation des factures si travaux réalisés par une entreprise.
- Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDAF.

CONTRÔLES

Un contrôle administratif annuel est effectué en DDAF. Il porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges, en référence au contrat Natura 2000 établi pour 5 ans.

Un contrôle sur place portant sur la validité des critères d'éligibilité et sur le respect des engagements souscrits peut avoir lieu en cours de contrat.

Il requiert la présence du contractant ou de son mandataire qui doit mettre à disposition du contrôleur les documents attestant la réalisation des prestations effectuées par lui-même ou par des tiers ; il comprend une visite partielle ou totale des parcelles engagées.

POINTS DE CONTRÔLE

- Réalisation des travaux conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : taux d'embroussaillage final respecté (compris entre 20 et 30 % du recouvrement initial), respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs...), période de réalisation des travaux.
- Vérification du respect des engagements par le signataire du contrat (exportation des rémanents, respect de la période d'intervention...).

SANCTIONS

Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non-respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative pour plus de précisions).

Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.

INTERDICTION DE CUMUL SUR UNE MÊME SURFACE AVEC LES ACTIONS

PS₁ et PS₂₁ sur les mêmes surfaces.

INDICATEUR DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Nombre d'hectares contractualisés.
- Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux, des espèces dominantes ...).

MODALITÉS DE CALCUL DU COÛT DE L'ACTION

- Broyage à la débroussailleuse à couteau à hauteur de 20 % : 243,15 €/ha

Coupe : 52 h/ha de débroussailleuse et MO à 23,38 €/h = 1 215,76 €/ha, soit à hauteur de 20 % 243,15 €/ha.

- Débroussaillage à la débroussailleuse à lame à hauteur de 80 % : 1 412,11 €/ha

Coupe : 39 h/ha de débroussailleuse et MO à 23,38 €/h = 911,82 €/ha, soit à hauteur de 80 % 729,46 €/ha.

Conditionnement : 39 h/ha de MO à 16,41 €/h = 639,99 €/ha, soit à hauteur de 80 % 511,99 €/ha

Évacuation : 13 h/ha de MO à 16,41 €/h = 213,33 €/ha, soit à hauteur de 80 % 170,66 €/ha

- Coût de l'action : 1 655,26 €/ha

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Type : Contrat FGMN

Fonds de Gestion des Milieux Naturels : 50 %

FEOGA 50 %

Participation éventuelle des collectivités territoriales

PS₃ (A FH 004) MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES PARCELLES (RE)OUVERTES (GESTION COURANTE)

PRIORITE : 1a

CONTRAT FGMN : CN669 VS04 – MAINTIEN-DÉBROUSSAILLAGE DES PARCELLES RÉOUVERTES (gestion courante)

MONTANT RETENU

Montant retenu : **2 992,64 €/ha (option A) ou 1 496,32 €/ha (option B)**

- Gestion courante : Années 2 à 5 (option A) : 2 992,64 €/ha
ou Années 2 et 4 (option B) 1 496,32 €/ha

DURÉE DU CONTRAT

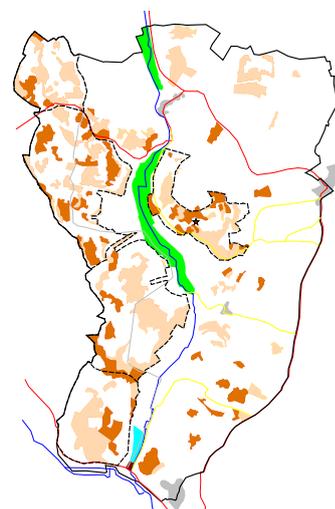
5 ans

ENTITÉS DE GESTION CONCERNÉES

- Coteaux calcaires du vallon de la Sandonie dont prioritairement : Les Plaines, Vieux Breuil, Peyre Demale, Plaines de Peychaud, Château St Just.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION 129 ha

SURFACE CONCERNÉE 50 ha



LISTE DES HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉS

Habitats naturels	Code
Pelouses calcaires karstiques	6110
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210
Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	5130
Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires	5110
<i>Fourré médio-européen</i>	31.81
<i>Chênaie thermophile</i>	41.71
<i>Petit Rhinolophe</i>	1303
<i>Grand Rhinolophe</i>	1304
<i>Minioptère de Schreibers</i>	1310
<i>Petit Murin</i>	1307
<i>Grand Murin</i>	1324

OBJECTIFS DE SITE ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **O₁ : Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial**

O₁₁ : Maintenir les habitats de pelouses sèches

DESCRIPTION – « OBJECTIFS GÉNÉRAUX »

L'abandon des pratiques agricoles, notamment des parcours anciens, sur ces coteaux calcaires est à l'origine de leur colonisation par la végétation arbustive et/ou de leur envahissement par la litière herbacée. Les effets de cette déprise se traduisent par une dynamique naturelle retrouvée de la végétation accompagnée d'une perte des richesses biologiques (flore, faune des milieux ouverts) mais aussi paysagères. L'espace se ferme montrant une homogénéisation de sa végétation et une disparition des espèces les plus sensibles. Afin de limiter les effets de cette déprise, il convient de maintenir ou de restaurer des milieux ouverts par des opérations de débroussaillage. L'objectif est alors de permettre le maintien, voire le retour, d'habitats diversifiés ainsi que des cortèges floristiques et faunistiques caractéristiques ou d'intérêt de ces faciès ouverts.

Objectifs : Pérenniser les actions de restauration entreprises - Limiter le recouvrement arbustif - Limiter la litière herbacée - Diversifier les habitats et les faciès de végétation.

Matériel : - Débroussailleuses thermiques, tronçonneuses.

Préconisations : - Exportation des rémanents - Conservation de zones refuges - Intervention en automne / hiver.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Parcelles non déclarées en SAU.

- Les parcelles concernées pourront avoir fait l'objet de mesures de restauration (actions PS₁, PS₂₁, PS₂₂ : réouvertures de parcelle) et s'inscrire alors dans une phase de gestion courante. Elles pourront aussi ne faire l'objet que de ce contrat de maintien de l'ouverture (action PS₃). Quel que soit le cadre de la mise en place du présent contrat, deux options sont possibles, en fonction des caractéristiques de la parcelle (capacité de rejets après réouverture, zone ourlet à Brachypode....). L'une ou l'autre sera retenue lors du diagnostic initial de la parcelle.

- Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice.

ENGAGEMENTS

Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.

Les pratiques habituelles permettant la présence et le maintien des habitats naturels concernés et non rémunérées doivent être respectées : pas de retournement des parcelles, pas de boisement, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas d'écobuage.	Classement P (Principal)
Réalisation des travaux annuellement (pour l'option A) ou en années 2 et 4, ou 3 et 5 (pour l'option B).	Classement P (Principal)
Coupe manuelle à la débroussailleuse à couteau (broyage fin) ou à lame avec exportation obligatoire (ratissage, conditionnement et évacuation) de la matière coupée en bordure ou en dehors de la parcelle.	Classement P (Principal)
Maintien des « zones » ou « bouquets arbustifs » conservés lors de la réouverture initiale, seul un traitement des lisières pourra s'avérer nécessaire le cas échéant.	Classement P (Principal)
Utilisation de(s) point(s) de brûlage de la réouverture effectuée préalablement ou respect de(s) point(s) de brûlage éventuellement définis lors du diagnostic initial pour l'élimination des rémanents, s'ils ne sont pas évacués hors de la zone dans le cas d'un accès à la zone (chemin, ...).	Classement P (Principal)
Réalisation des travaux en période automne / hiver, entre le 1 ^{er} octobre et le 28 (29) février.	Classement P (Principal)

DOCUMENTS ET ENREGISTEMENTS OBLIGATOIRES

- Localisation des travaux réalisés sur cartographie précise (au moins au 1/5000^{ème}) par année, accompagnée de photographies montrant l'état initial.
- Autorisation de réalisation (mise en œuvre) de la structure animatrice au vu du diagnostic initial (compte-rendu du diagnostic : choix des « zones » à conserver, des points de brûlage, réalisation des photographies).
- Présentation des factures si travaux réalisés par une entreprise.
- Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDAF.

CONTRÔLES

Un contrôle administratif annuel est effectué en DDAF. Il porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges, en référence au contrat Natura 2000 établi pour 5 ans.

Un contrôle sur place portant sur la validité des critères d'éligibilité et sur le respect des engagements souscrits peut avoir lieu en cours de contrat.

Il requiert la présence du contractant ou de son mandataire qui doit mettre à disposition du contrôleur les documents attestant la réalisation des prestations effectuées par lui-même ou par des tiers ; il comprend une visite partielle ou totale des parcelles engagées.

POINTS DE CONTRÔLE

- Réalisation des travaux conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : taux d'embroussaillage issu de la phase de restauration respecté (compris entre 10 et 15 % ou compris entre 20 et 30 % du recouvrement initial), respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs...), période de réalisation des travaux.
- Vérification du respect des engagements par le signataire du contrat (exportation des rémanents, respect de la période d'intervention...).

SANCTIONS

Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non-respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative pour plus de précisions).

Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.

INTERDICTION DE CUMUL SUR UNE MÊME SURFACE AVEC LES ACTIONS

INDICATEUR DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Nombre d'hectares contractualisés
- Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux, des espèces dominantes ...).

MODALITÉS DE CALCUL DU COÛT DE L'ACTION

- **Broyage à la débroussailleuse à couteau : 748,16 €/ha.**

Coupe : 32 h/ha de débroussailleuse et MO à 23,38 €/h = 748,16 €/ha.

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Type : Contrat FGMM

Fonds de Gestion des Milieux Naturels : 50 %

FEOGA 50 %

Participation éventuelle des collectivités territoriales



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère
Tél. 05 59 64 49 11
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers
Tél . 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
24 rue de la Libération - 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

